



PROVINCE
de NAMUR

Observation de la santé, du social et du logement

Au cœur
de votre *quotidien*



Questions de santé et de société
Publication N°2, 2015

Enquête sur **le profil et le statut des accueillant-e-s extrascolaires** en province de Namur

Auteurs :

Nicolas Chisogne – Coordinateur ATL de la Commune de Somme-Leuze ;
Sandrine Hasquin – Coordinatrice ATL de la Commune de Doische ;
Christine Houcke – Coordinatrice ATL de la Commune de Florennes ;
Anny Jamin – Coordinatrice ATL de la Commune de Couvin ;
Vanessa Marotte – Coordinatrice ATL de la Commune de Viroinval ;
Marina Verbruggen – Coordinatrice ATL de la Commune d’Onhaye ;
Isabelle Vanesse – Direction des Affaires Sociales et Sanitaires de la Province de Namur
Jonathan Sanglier – Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement de la Province de Namur

Analyse :

Jonathan Sanglier – Cellule Observation de la Santé et du Social de la Province de Namur

Relecture :

Docteur Jean-Michel Servais – Direction des Affaires Sociales et Sanitaires de la Province de Namur
Florence Chauvier – Direction des Affaires Sociales et Sanitaires de la Province de Namur
Alice Balfroid – Cellule Observation de la Santé et du Social de la Province de Namur
Isabelle Paul – Direction des Affaires Sociales et Sanitaires de la Province de Namur
Laurence Marchal – Conseillère pédagogique ONE
Anne Hernalsteen – Coordinatrice ATL de la Commune de Havelange

Remerciements :

Nous souhaitons remercier tout particulièrement les collègues des Bourgmestres et Echevins des communes ayant adhéré au programme CLE sur la province de Namur, ainsi que l’ensemble des coordinateurs ATL de ces communes, les directions des écoles de l’enseignement fondamental et les responsables de projet d’accueil extrascolaire qui ont participé à l’étude.

© Province de Namur, 2015. Tous droits réservés pour tous pays. Il est interdit, sauf accord préalable et écrit de l’éditeur, de reproduire (notamment par photocopie) partiellement ou totalement la présente publication, de la stocker dans une banque de données ou de la communiquer au public, sous quelque forme que ce soit et de quelque manière que ce soit.



TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION

2. CONTEXTE ET CADRE GENERAL

- 2.1 Le Décret Accueil Temps Libre – ATL
- 2.2 Organigramme de la coordination ATL
- 2.3 Les acteurs de la coordination ATL
- 2.4 L'accueil extrascolaire (AES)
- 2.5 Le partenariat

3. METHODOLOGIE

- 3.1 Objectif de l'étude
- 3.2 Hypothèses de travail
- 3.3 Personnes ciblées par l'enquête et personnes interrogées
- 3.4 Le recueil de données
- 3.5 La garantie de l'anonymat
- 3.6 L'analyse des données

4. CONTEXTE COMMUNAL DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

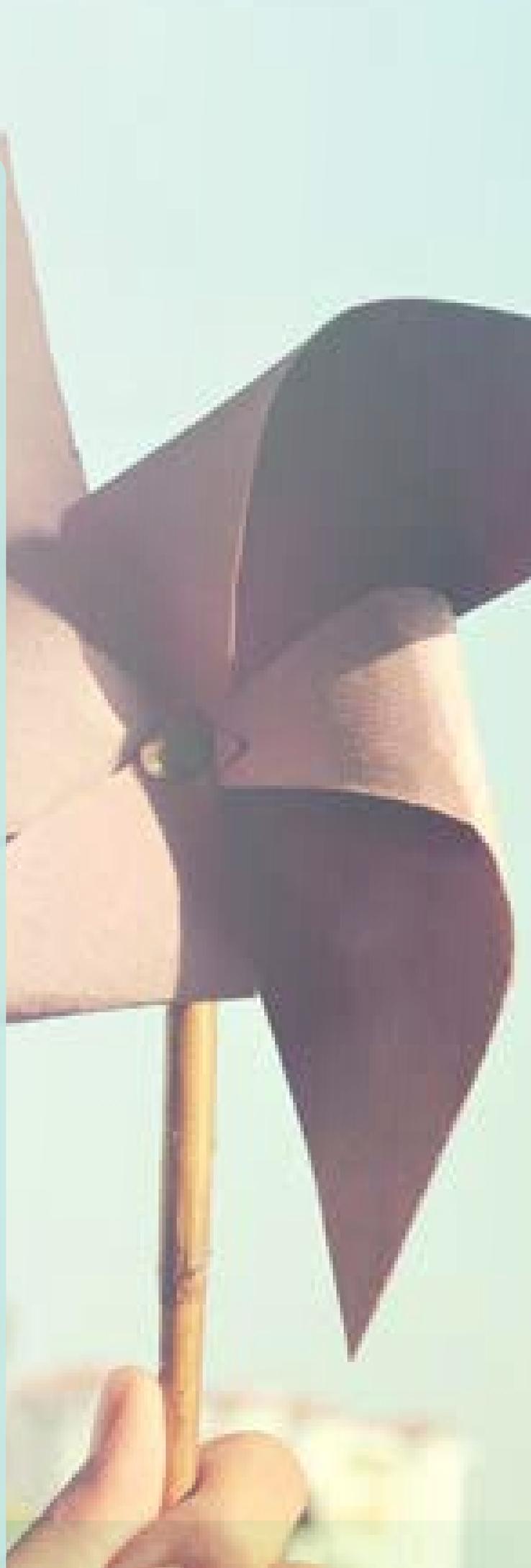
- 4.1 Population en âge de scolarité et population scolarisée
- 4.2 Pouvoirs organisateurs, implantations et responsables de projet d'accueil extrascolaire

5. LES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

- 5.1 Nombre de questionnaires complétés par les responsables d'accueil extrascolaire
- 5.2 Taux de participation par arrondissement
- 5.3 Taux de participation par réseau
- 5.4 Participation au programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)
- 5.5 L'employeur / rémunérateur
- 5.6 Aide à l'emploi
- 5.7 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur l'arrondissement de Dinant
- 5.8 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur l'arrondissement de Namur
- 5.9 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur l'arrondissement de Philippeville
- 5.10 Synthèse

6. CONCLUSIONS

7. ANNEXES



1. INTRODUCTION

A l'heure actuelle, l'Accueil Temps Libre (ATL) des enfants est un enjeu de société majeur qui a de multiples fonctions. « En plus de son rôle éducatif, d'épanouissement personnel et de prévention, l'accueil de l'enfance est un levier pour la lutte contre la pauvreté et une plus grande égalité des chances »¹. Il permet aux familles de tenter de concilier vie privée / vie professionnelle et offre la possibilité aux deux parents de pouvoir rester sur le marché de l'emploi. Il joue également un rôle important dans le développement et l'épanouissement de l'enfant car il stimule d'autres compétences que celles éveillées durant le temps scolaire.

En 2009, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) et la Province de Namur ont signé une convention de collaboration pour contribuer à améliorer la qualité de l'offre d'accueil des enfants de 2 ans et demi à 12 ans.

Cette convention a conduit à la création :

- d'un comité de pilotage (CoPil) composé de représentants de l'ONE, de représentants de la Province de Namur, de présidents de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) et de coordinateurs ATL
- d'une plateforme des présidents de CCA
- d'une plateforme des coordinateurs ATL
- d'une plateforme commune aux présidents de CCA et aux coordinateurs ATL

Les objectifs sont de développer une politique coordonnée en la matière sur le territoire provincial, de formaliser des lieux de coordination et de concertation, et de favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les acteurs concernés.

Dans ces plateformes ainsi constituées, la question de l'encadrement des enfants par des « accueillant-e-s » est régulièrement abordée. Cette nouvelle fonction, qui s'affine depuis la création du décret ATL en 2003², n'a pourtant pas encore rencontré dans la pratique la légitimité attendue car elle reste souvent liée dans les représentations à de la « garderie » et non à de l'« accueil temps libre ».

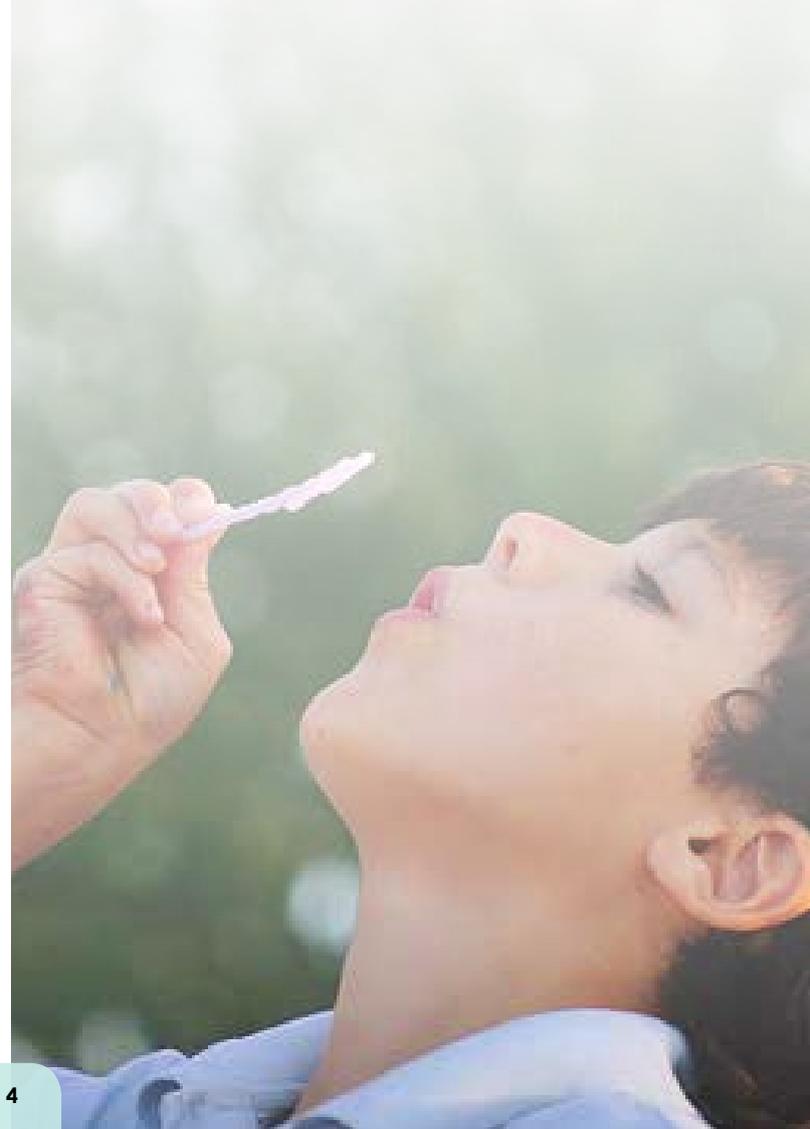
De plus, les incitants financiers visant à développer un accueil de qualité diminuent d'année en année et les communes se trouvent parfois bien démunies pour faire face à cette réalité malgré leur volonté d'améliorer la prise en charge des enfants.

La Province de Namur souhaite s'investir, au côté de l'ONE et de l'ensemble des acteurs impliqués dans les plateformes d'échange, pour améliorer la qualité d'accueil des enfants, stabiliser le statut du personnel d'accueil ainsi que leur emploi, et rendre effective la formation à laquelle ils / elles ont droit.

C'est dans ce contexte qu'un groupe de travail composé de coordinateurs ATL a souhaité réaliser, en collaboration avec la Cellule Observation de la Province de Namur, une enquête sur le profil et le statut des accueillant-e-s extrascolaires afin d'alimenter les réflexions dans ce secteur et objectiver leurs hypothèses quant à cette profession encore peu ou mal reconnue.

¹ Séverine Acerbis, pour la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant (CODE). *L'accueil extrascolaire en Communauté française, problématiques actuelles*, analyse, décembre 2009.

² Pour plus d'information sur le décret ATL, voir la brochure éditée par l'ONE « *Tout savoir sur le décret ATL* », 2004.



2. CONTEXTE ET CADRE GENERAL

2.1 Le Décret Accueil Temps Libre – ATL

Le décret ATL du 3 juillet 2003 comprend deux volets distincts : la *coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre* et le *soutien de l'accueil extrascolaire*.

Il s'applique à l'accueil des enfants en âge de fréquenter l'enseignement fondamental (de 2,5 ans à 12 ans) durant leur temps libre (en dehors des heures de cours), à savoir le temps avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires.

L'accueil durant le temps libre comprend les activités autonomes encadrées et les animations éducatives, culturelles et sportives.

Conformément au décret, l'ATL poursuit les objectifs suivants :

1. Contribuer à un épanouissement global des enfants en organisant des activités de développement multidimensionnel adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes;
2. Contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'hétérogénéité des publics dans un même lieu;
3. Faciliter et consolider la vie familiale, notamment en conciliant vie familiale et professionnelle, en permettant aux personnes qui confient leurs enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité.

En d'autres termes, le décret ATL vise à améliorer la qualité de l'accueil des enfants en dehors des heures de cours et à répondre aux besoins des familles.

Le décret ATL confie à l'*Office de la Naissance et de l'Enfance* (ONE) la mission de veiller à la mise en œuvre du décret et de son arrêté d'application, et il confie aux *communes* la mission de coordonner l'offre d'accueil sur leur territoire. Il s'agit cependant d'un décret d'incitation et non d'obligation ; les communes sont libres de s'inscrire ou pas dans sa logique.

Processus de la coordination ATL :

- a. L'état des lieux : réalisé par la commune tous les 5 ans pour évaluer les besoins en matière d'accueil des enfants de 2,5 ans à 12 ans sur son territoire.
- b. Le programme CLE : programme de Coordination Locale pour l'Enfance, concerté au niveau local, mis en œuvre sous l'égide de la commune et qui vise le développement d'initiatives existantes et/ou la création de nouvelles initiatives pour répondre aux besoins révélés par l'état des lieux.

Ce programme CLE doit être agréé par la Commission d'agrément de l'ONE, condition préalable pour que les opérateurs d'accueil puissent à leur tour demander et recevoir un agrément de l'ONE en tant qu'opérateur. Les opérateurs d'accueil sont libres d'y participer ou pas.

2.2 Organigramme de la coordination ATL

(Voir page 6)

2.3 Les acteurs de la coordination ATL

La coordination ATL repose sur trois acteurs principaux : la commune, la Commission Communale de l'Accueil (CCA), le coordinateur ATL.

La commune

La commune est le pivot du dispositif ; elle est l'entité responsable de mettre en œuvre la coordination ATL sur son territoire et de construire une politique d'accueil temps libre cohérente. A cet effet, le décret ATL prévoit que le collège communal désigne un membre du collège ou du conseil communal pour assurer la coordination ATL. Celui-ci préside la CCA.

La Commission Communale de l'Accueil (CCA)

Lieu de concertation, de réflexion, d'échange, de partage d'expériences et de construction collective. Elle réunit tous les acteurs de terrain concernés par l'accueil des enfants, soit 5 composantes : représentants communaux, représentants des établissements scolaires, représentants des familles, représentants des opérateurs d'accueil et représentants des services et institutions agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles via d'autres décrets que le décret ATL (activités éducatives, culturelles, sportives, de jeunesse, d'éducation permanente...).

La CCA soutient la commune dans l'analyse, la réflexion et la mise en œuvre du programme CLE.

Le coordinateur ATL

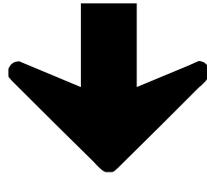
Personne engagée par la commune (ou via une convention entre une ASBL et la commune) pour soutenir la mise en œuvre de la coordination ATL sur le terrain. Il coordonne la réalisation de l'état des lieux, assure le lien avec tous les opérateurs de l'accueil et les responsables de projet, assure le lien avec les acteurs concernés par l'enfance dans les secteurs sportif, culturel, de jeunesse et d'éducation permanente, assure le lien avec la population concernée, impulse un travail de partenariat, aide à l'élaboration du programme CLE, fait des propositions en vue d'une politique locale d'accueil cohérente et globale accessible à tous les enfants, assure le secrétariat de la CCA dont il fait partie. Il veille à la promotion de la qualité de l'accueil dans les différents milieux d'accueil.

Accueil Temps Libre (ATL)=

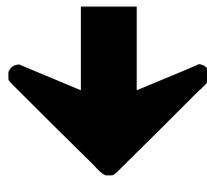
Accueil des enfants (en âge de fréquenter l'enseignement fondamental : maternel et primaire) en dehors des heures d'écoles

Décret ATL - juillet 2003 (+ arrêté d'application - décembre 2003)

O.N.E. (Office de la Naissance et de l'Enfance) / Mission principale = petite enfance
Chargé de veiller à l'application des décrets :
• ATL
• CDV
• EDD



Améliorer l'accueil des enfants (qualité et quantité)



Mission confiée aux Communes

La Commune :
échevin-e ATL
C.C.A. (Commission Communal de l'Accueil)
Coordinateur-trice ATL

Accueil extrascolaire

Centres de Vacances

Ecoles de devoirs

Activités culturelles et sportives

(lié aux heures d'école)
(aussi décret ATL)

Pouvoir organisateur

Opérateur d'accueil

Responsable de projet
(qui gère sur le terrain)

Accueillant-e-s

(décret CDV 1999)

Pouvoir organisateur

Coordinateur

Animateur(s)

(décret EDD 2004)

Coordinateur

Animateur(s)

Fédération Wallonie-Bruxelles

Bibliothèque

Ludothèque

Maison des jeunes

Centre culturel

Club sportif

Mouvement de jeunesse

A.M.O.

Mouvement d'éducation permanente

...

2.4 L'accueil extrascolaire (AES)

L'accueil extrascolaire concerne les temps d'accueil liés aux périodes scolaires soit avant et après l'école, ainsi que le mercredi après-midi. Il ne représente donc qu'une partie de l'Accueil Temps Libre.

L'accueil extrascolaire s'articule autour de quatre acteurs principaux :

- Le **Pouvoir organisateur** d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s), physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui en assume(nt) la responsabilité. Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés). Les pouvoirs organisateurs officiels sont: la Fédération Wallonie-Bruxelles, la COCOF (région de Bruxelles), les Provinces et les communes. Les pouvoirs organisateurs libres sont des associations (ASBL, autres) confessionnelles ou non confessionnelles.
- L'**Opérateur d'accueil** est toute personne morale ou physique, accueillant les enfants de manière régulière et en dehors d'un cadre privé (famille ou relations amicales).
- Le **Responsable de projet** est la personne physique qui est directement responsable de l'organisation d'une (ou plusieurs) structure(s) d'accueil extrascolaire. Il est chargé au minimum du suivi des accueillant-e-s, de l'organisation des équipes, de la planification des activités quotidiennes et de l'information auprès des parents et des enfants.
- L'**Accueillant-e** : personne qui assure l'accueil des enfants, elle est responsable de ceux-ci, elle veille à les accueillir dans les meilleures conditions possibles en fonction des moyens dont elle dispose. Elle assume l'animation et l'encadrement des activités, le suivi des contacts avec les personnes qui les confient.

Lors des réunions de la plateforme des coordinateurs de la province de Namur, les difficultés évoquées touchaient principalement au statut de ces accueillant-e-s.

C'est pour cette raison que le présent projet d'étude se centre uniquement sur :

le personnel travaillant dans les accueils scolaires, qui se déroulent dans les locaux de l'école

le personnel travaillant pour un opérateur prenant en charge les temps d'accueil à la place de l'école, parce que celle-ci n'en organise pas elle-même.

« Accueillantes le matin, surveillantes le midi, gardiennes après 4 heures », ainsi se décrivaient quelques accueillantes... Ceci traduit, d'une part, la diversité des rôles et des fonctions qu'ont à assumer ces personnes et reflète, par ailleurs, les conditions dans lesquelles elles travaillent et sont accueillies les enfants. » (Référentiel psychopédagogique pour des milieux d'accueil de qualité. Livret VII. ONE. 2007. p. 10)

2.5 Le partenariat

Cette enquête est réalisée en partenariat avec les 35 communes de la province de Namur ayant souscrit au décret ATL, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement fondamental organisant l'accueil extrascolaire, les coordinateurs ATL, la Cellule Observation de la Province de Namur et le comité de pilotage des plateformes des coordinateurs et des présidents des Commissions Communales de l'Accueil de la province de Namur.



3. METHODOLOGIE

3.1 Objectif de l'étude

Cette étude a pour objectif de mieux cerner le profil et le statut professionnel des accueillant-e-s extrascolaires en province de Namur. Elle vise à soulever des questions et à constituer une source d'information susceptible d'orienter les décisions dans ce secteur.

Sous-objectifs de la recherche :

- Connaître le nombre de structures d'accueil extrascolaire par réseau en province de Namur
- Estimer la part des structures d'accueil faisant partie du programme CLE
- Estimer la part des structures d'accueil extrascolaire qui bénéficient d'aide à l'emploi pour leur personnel
- Connaître la répartition du personnel d'accueil extrascolaire en fonction du sexe, de l'âge et du niveau d'étude
- Connaître la part des accueillant-e-s extrascolaires qui ont suivi une formation socio-professionnelle utile à l'exercice de leur fonction
- Lister et montrer la répartition des différents types de contrats de travail (ou conventions de travail) des accueillant-e-s
- Estimer la part de travail effectué par les personnes sous statut ALE (Agence Locale pour l'Emploi)
- Décrire la répartition des temps de travail hebdomadaires des accueillant-e-s extrascolaires (matin et soir, midi, mercredi après-midi, journées pédagogiques)³ de septembre à juin hors vacances scolaires
- Réaliser une analyse des données recueillies par arrondissement et ainsi pouvoir identifier les particularités ou les similitudes.

3.2 Hypothèses de travail

- Parmi les accueillant-e-s engagé-e-s pour l'accueil extrascolaire en province de Namur, les « emplois précaires »⁴ l'emportent largement sur les « emplois stables »
- La part des accueillant-e-s extrascolaires engagé-e-s sous « contrat ALE »⁵ est la plus importante parmi les types de contrats d'embauche possibles
- La majorité des accueillant-e-s extrascolaires ont un faible niveau d'étude
- La majorité des accueillant-e-s n'ont pas suivi une formation spécifique pour exercer leur fonction.

3.3 Personnes ciblées par l'enquête et personnes interrogées

3.3.1 Population ciblée par l'enquête

Les personnes ciblées par l'enquête sont les **accueillant-e-s extrascolaires de l'enseignement fondamental qui travaillent dans les communes ayant adhéré au programme CLE** (Coordination Locale pour l'Enfance) :

Par accueillant-e extrascolaire de l'enseignement fondamental, on entend le personnel qui accueille les enfants de 2 ans et demi à 12 ans durant le temps dit « scolaire », c'est-à-dire avant et après l'école, durant le temps de midi, le mercredi après-midi directement après les cours et lors des journées pédagogiques. L'Accueil Extrascolaire (AES) fait partie d'une plage plus large d'accueil au sein des communes qui est l'Accueil Temps Libre (ATL). L'ATL comprend, en plus de l'accueil extrascolaire, l'accueil durant les week-ends et les vacances, les écoles de devoirs et les activités culturelles et sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les accueillant-e-s de ces autres formes d'accueil ne sont pas pris-e-s en compte dans la présente démarche.

La mise en œuvre du programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) est à l'initiative de la commune. En province de Namur, 35 communes (sur les 38 communes que compte la province) sont actuellement entrées dans ce processus. Les structures d'accueil et les accueillant-e-s extrascolaires de trois communes de la province (deux communes sur l'arrondissement de Namur et une commune de l'arrondissement de Philippeville) ne sont donc pas comptabilisées dans cette étude.

³ Pour répondre aux demandes des écoles, certains pouvoirs organisateurs de l'accueil extrascolaire ont inclus le temps de midi et les journées pédagogiques dans le temps de travail des accueillant-e-s. Nous en tiendrons donc compte même si, initialement, ces deux temps dépendent du décret enseignement.

⁴ D'après l'INSEE - *Institut National de Statistique et des Etudes Economiques* (en France) ; rubrique Définitions et Méthodes ; sous le terme « emploi précaire » sont regroupés les statuts d'emploi qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée, à savoir l'intérim, les contrats à durée déterminée, les contrats d'apprentissage et les contrats aidés.

⁵ Dans un contrat ALE, le travailleur est engagé sous l'autorité d'une ALE (Agence Locale pour l'Emploi) à accomplir pour un utilisateur certaines activités, pas nécessairement ménagères. Il peut s'agir de l'entretien de jardins, de garde ou d'accompagnement d'enfants, de malades, de personnes âgées ou handicapées, des formalités administratives, etc. (Portail Belgium.be). Pour pouvoir travailler au sein d'une ALE, la personne doit être un chômeur complet indemnisé ou être bénéficiaire du revenu d'intégration sociale (RIS). Le contrat de travail ALE permet de conserver une allocation de chômage tout en gagnant un complément par heure de travail prestée.



Les responsables de projet ont été sollicités pour répondre à la deuxième partie du questionnaire qui comprenait des questions relatives à leur(s) structure(s) d'accueil, aux profils des accueillant-e-s qui y sont engagé-e-s (sexe, âge, niveau d'étude) et à leur statut de travail durant une période de référence qui couvre l'année scolaire 2013-2014 hors congés scolaires.

3.3.3 Phase test du questionnaire

Avant d'être envoyé aux personnes précitées, le questionnaire a été testé par les coordinateurs ATL du groupe porteur du projet d'enquête. Ceux-ci ont fait l'exercice de compléter les deux parties du questionnaire : la partie destinée aux coordinateurs ATL et celle destinée aux responsables de projet d'accueil en prenant pour exemple une (ou deux) structure(s) d'accueil de leur commune respective. Le questionnaire a également été envoyé aux coordinateurs ATL de Beaurain, Ciney, Philippeville, Yvoir, Sombreffe, Onhaye et Profondeville qui ont eu l'amabilité de nous donner leur avis.

Ces tests ont permis d'ajuster ou de préciser certaines questions et propositions de réponses.

Le choix de ne pas solliciter ces trois communes tient au fait que ce projet a été mis en place dans le cadre de la plateforme des coordinateurs ATL et que le rôle de ces derniers était primordial pour le bon déroulement de l'enquête sur le terrain. Or, il n'y pas d'équivalent à cette fonction dans les communes n'ayant pas souscrit au programme CLE.

3.3.2 Populations interrogées

Afin de tenter de répondre aux objectifs fixés et de vérifier les hypothèses émises par le groupe de travail, il a été envisagé d'interroger les **coordinateurs ATL des 35 communes ayant adhéré au programme CLE et les responsables de projet d'accueil dans ces mêmes communes**, à l'aide d'un questionnaire, en deux parties, composé de questions fermées⁶.

Les coordinateurs ont été sollicités pour répondre à la première partie du questionnaire qui comprenait trois questions : une question relative à la population en âge de scolarité domiciliée sur leur territoire communal, une question relative à la population scolarisée sur le territoire communal et un tableau à compléter visant à connaître le nombre de structures d'accueil extrascolaire sur le territoire communal par réseau, le nombre de responsables de projet et de pouvoirs organisateurs.

⁶ Des questions fermées imposent aux répondants une forme précise de réponse et un nombre limité de choix de réponses. Cette méthode est utilisée pour obtenir des renseignements factuels et ne permet pas d'aborder le ressenti, ni les représentations des personnes interrogées.

3.4 Le recueil de données

En avril 2014, les questionnaires ont été envoyés par mail en format Excel aux coordinateurs ATL des 35 communes. En plus de la première partie du questionnaire à compléter, les coordinateurs ATL avaient pour mission :

- D'envoyer un courrier ou un mail d'information aux directions des écoles et aux responsables de projet d'accueil extrascolaire pour les informer de la démarche
- D'envoyer par mail la deuxième partie du formulaire d'enquête sous format Excel aux différents responsables de projet d'accueil extrascolaire sur leur commune⁷
- De promouvoir le projet d'enquête et inciter les responsables de projet à remplir la partie qui leur est dédiée
- De faire un rappel 3 semaines après l'envoi du questionnaire pour inciter les responsables de projet qui ne l'auraient pas encore fait à compléter le questionnaire et rappeler l'importance de la démarche
- Se tenir à disposition des responsables de projet pour répondre à leurs questions ou pour les relayer vers le groupe porteur de l'étude.

Deux fiches explicatives ont été annexées au questionnaire pour accompagner les personnes interrogées. L'une pour les coordinateurs ATL et l'autre pour les responsables de projet. Le but étant de s'assurer que le vocabulaire et les questions posées soient compris par tous de manière similaire.

3.5 La garantie de l'anonymat

Afin de garantir l'anonymat à toutes les étapes du processus, un numéro (tiré au sort par la Cellule Observation de la Province de Namur) a été attribué à chaque commune.

Les coordinateurs ATL et les responsables de projet ont été invités à retourner le questionnaire complété directement à la Cellule Observation.

Tous les renseignements récoltés lors de cette enquête ont été traités de manière confidentielle par la Cellule Observation. L'analyse des données recueillies s'est faite au niveau des arrondissements afin de ne pas cibler la situation d'une commune par rapport à une autre.

3.6 L'analyse des données

3.6.1 Le retour des questionnaires

La récolte des données s'est clôturée en juin 2014. La Cellule Observation a reçu au total tous les questionnaires des 35 coordinateurs ATL et 98 questionnaires complétés par des responsables de projet d'accueil extrascolaire.

Les questionnaires renvoyés sous format papier ont été encodés sur Excel par la Cellule Observation.

3.6.2 Critères de validation des questionnaires

Une quinzaine de questionnaires n'étaient pas valides quand ils sont parvenus à la Cellule Observation car ils comportaient des incohérences dans les réponses. Pour chacun d'eux, nous avons repris contact par mail (ou par téléphone) avec les coordinateurs des communes dont il était question ou directement avec les responsables de projet pour avoir des compléments d'information. Finalement, deux questionnaires n'ont pas été retenus car nous n'avons eu aucun retour des structures concernées. Au total, 96 questionnaires ont été pris en compte pour l'analyse.

Un certain nombre de questionnaires étaient également incomplets quand ils sont parvenus à la Cellule Observation. Par manque de temps, nous avons pris le parti de les valider et de signaler dans l'analyse, pour chaque question, le pourcentage de non réponse. Les réponses incomplètes concernaient pour la plupart le niveau d'enseignement et la répartition des accueillant-e-s par tranches d'âge.

Une question n'a pas été prise en compte dans l'analyse. Celle-ci avait trait à «la somme des heures prestées par les accueillant-e-s du matin et du soir en fonction du contrat de travail». A la lecture des questionnaires complétés, il s'est avéré que des biais étaient possibles, dû au fait que la question n'ait pas été bien comprise ou que les réponses aient été approximatives.

3.6.3 L'analyse des données

Les 96 questionnaires complétés par les responsables de projet ont été fusionnés dans 3 bases de données distinctes relatives aux arrondissements de Dinant, Namur et Philippeville.

Les données ont été analysées à la Cellule Observation de la Province de Namur et les commentaires ont été rédigés avec les coordinateurs ATL impliqués dans l'étude.

⁷Dans le cas où le responsable de projet d'accueil ne souhaitait pas remplir le formulaire par la voie informatique, la possibilité lui était offerte d'imprimer le questionnaire et de le renvoyer par courrier postal à la Cellule Observation de la Province de Namur.

4. CONTEXTE COMMUNAL DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

4.1 Population en âge de scolarité et population scolarisée

4.1.1 Introduction

L'ensemble des coordinateurs ATL des 35 communes ayant adhéré au programme CLE sur la province de Namur nous ont renvoyé la partie du questionnaire qui leur était dédiée, soit un taux de participation de 100 %.

Dans l'étude menée, la « population en âge de scolarité »⁸ concerne les enfants âgés entre 2 ans et demi et 12 ans domiciliés sur le territoire communal au 1^{er} janvier 2014.

La « population scolarisée »⁹ concerne les enfants âgés entre 2 ans et demi et 12 ans scolarisés dans un des établissements de l'enseignement fondamental sur le territoire communal, qu'ils y soient domiciliés ou non. La date du 15 janvier 2014 a été prise comme référence car il y a un recomptage des enfants inscrits dans les établissements, chaque année, à cette période.

4.1.2 Les communes de l'arrondissement de Dinant

Communes	Population en âge de scolarité	Population scolarisée	Différence
Anhée	768	654	- 114
Beauraing	1110	1433	+ 323
Bièvre	329	311	- 28
Ciney	1725	2009	+ 284
Dinant	1408	1406	-2
Gedinne	488	371	- 117
Hamois	1017	733	- 284
Hastière	588	414	- 174
Havelange	670	614	- 56
Houyet	533	367	- 166
Onhaye	337	296	- 41
Rochefort	1400	1229	- 171
Somme-Leuze	593	392	- 201
Vresse-sur-Semois	264	254	- 10
Yvoir	1068	1197	+129
TOTAL	12298	11680	- 618

Trois communes de l'arrondissement de Dinant (Beauraing, Ciney et Yvoir) ont une population scolarisée supérieure à la population en âge de scolarité sur leur territoire administratif. Les communes de Dinant et de Vresse ont, sur leur territoire respectif, à peu près le même nombre d'enfants en âge d'être scolarisés que d'enfants effectivement scolarisés.

A l'échelle des arrondissements, l'arrondissement de Dinant a une différence négative de -618 enfants, à savoir une population scolarisée (11680 enfants) inférieure à la population en âge de scolarité (12298 enfants).

4.1.3 Les communes de l'arrondissement de Namur

Communes	Population en âge de scolarité	Population scolarisée	Différence
Andenne	3062	2992	- 70
Assesse	863	777	- 86
Floreffe	960	1156	+ 196
Fosses-la-Ville	1168	1134	- 34
Gembloux	2928	3234	+ 306
Gesves	893	755	- 138
Jemeppe-sur-Sambre	2199	1550	- 649
La Bruyère	1202	1363	+ 161
Mettet	1482	1352	- 130
Namur	11184	13902	+ 2718
Ohey	591	494	- 97
Profondeville	1295	1222	- 73
Sambreville	3021	3092	+ 71
Sombreffe	1060	1019	- 41
TOTAL	31908	34042	+ 2134

Sur l'arrondissement de Namur, les communes les plus attractives en matière d'enseignement fondamental sont Floreffe, Gembloux, La Bruyère, Namur et Sambreville. Les autres communes ont une population scolarisée inférieure à la population en âge de scolarité sur leur territoire.

Au regard des données globales des arrondissements de Dinant et de Philippeville, l'arrondissement de Namur est le seul à avoir une population scolarisée (34042 enfants) supérieure à la population en âge de scolarité (31908 enfants).

⁸Pour connaître la population en âge de scolarité, il a été demandé aux coordinateurs ATL de solliciter le service d'état civil de leur commune.

⁹Afin d'avoir le nombre d'élèves inscrits dans toutes les implantations situées sur le territoire communal, il a été demandé aux coordinateurs de prendre contact avec l'ensemble des directions des établissements scolaires de l'enseignement fondamental.

4.1.4 Les communes de l'arrondissement de Philippeville

Communes	Population en âge de scolarité	Population scolarisée	Différence
Couvin	1600	1713	+ 113
Doische	315	257	- 58
Florennes	1267	1024	- 243
Philippeville	970	1166	+ 196
Viroinval	565	513	- 52
Walcourt	1844	1627	- 217
TOTAL	6561	6300	- 261

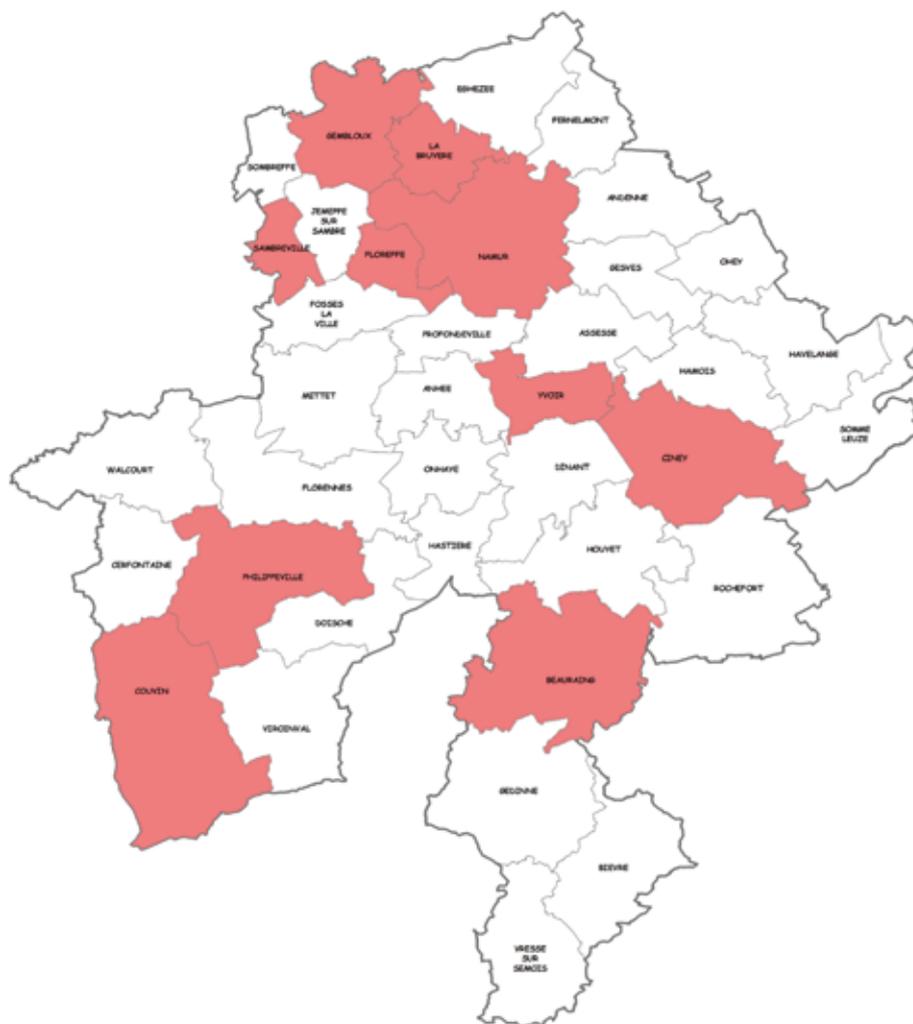
Sur l'arrondissement de Philippeville, 2 communes, Couvin et Philippeville, ont une population scolarisée supérieure à leur population en âge de scolarité. Au niveau des arrondissements, l'arrondissement de Philippeville a un solde négatif (comme l'arrondissement de Dinant) entre la population scolarisée (6300 enfants) et la population en âge de scolarité (6561 enfants).

4.1.5 Conclusion

Cette première partie du questionnaire complétée par les coordinateurs ATL nous permet de mettre en évidence un certain nombre de communes avec un rapport positif entre la population en âge de scolarité et la population réellement scolarisée sur le territoire communal. On peut dès lors considérer ces communes comme attractives en matière d'enseignement fondamental. Ces communes sont au nombre de 10 sur la province de Namur : Beauraing, Ciney, Yvoir, Floreffe, Gembloux, La Bruyère, Namur, Sambreville, Couvin et Philippeville.



Communes avec une population scolarisée dans l'enseignement fondamental supérieure à la population en âge de scolarité



Ces villes ont un certain nombre de caractéristiques communes :

- Elles sont bien desservies en termes de transport en commun (train, bus)
- Elles se situent pour la plupart d'entre elles le long des axes rapides de circulation (autoroutes, nationales)
- Elles se situent pour la plupart d'entre elles à proximité des pôles économiques et d'emploi
- Elles disposent de places suffisantes dans les écoles pour accueillir davantage d'enfants que le nombre qui y sont domiciliés
- Elles possèdent également des établissements d'enseignement secondaire adossés aux établissements d'enseignement fondamental permettant aux parents d'envisager la scolarisation de leur(s) enfant(s) en un même lieu sur le long terme.



Au niveau des arrondissements, seul l'arrondissement de Namur a un rapport positif entre le nombre d'enfants en âge de scolarité et le nombre d'enfants réellement scolarisés. Ce rapport positif contrebalance le rapport négatif des arrondissements de Dinant et Philippeville. Prise dans son ensemble, la province de Namur a un solde positif de 1255 entre les enfants scolarisés dans l'enseignement fondamental et les enfants domiciliés sur le territoire de la province. Ce qui signifie que la part des enfants provenant des provinces voisines pour suivre leur scolarité est plus importante que la part des enfants, domiciliés sur la province de Namur, mais qui suivent leur scolarité dans un établissement situé sur une autre province. La province de Namur, dans son ensemble, s'avère donc également attractive en matière d'enseignement fondamental.

Arrondissements	Population en âge de scolarité	Population scolarisée	Rapport
Dinant	12298	11680	- 618
Namur	31908	34042	+ 2134
Philippeville	6561	6300	- 261
TOTAL	50767	52022	+ 1255

4.2 Pouvoirs organisateurs, implantations et responsables de projet d'accueil extrascolaire

4.2.1 Dans les communes de l'arrondissement de Dinant

Réseaux	Pouvoirs organisateurs	Implantations	Responsables de projet
Libre Confessionnel	16	20	15
Communal	15	96	30
Fédération Wallonie-Bruxelles	8	10	8
TOTAL	39	126	53

Au total, 53 responsables de projet d'accueil, 126 implantations et 39 pouvoirs organisateurs ont été recensés par les coordinateurs ATL des communes de l'arrondissement de Dinant.

Le nombre de pouvoirs organisateurs du réseau communal est égal au nombre de communes interrogées, c'est-à-dire 15.

C'est le réseau communal qui gère le plus grand nombre d'implantations et donc de structures d'accueil extrascolaire - 96 implantations dans le réseau communal contre 20 dans le réseau libre confessionnel et 10 dans le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



4.2.2 Dans les communes de l'arrondissement de Namur

Réseaux	Pouvoirs organisateurs	Implantations	Responsables de projet
Libre Confessionnel	43	75	46
Communal	13	92	16
Fédération Wallonie-Bruxelles	18	29	21
TOTAL	74	196	83 (+3)¹⁰

Au total, 86 responsables de projet d'accueil, 196 implantations et 74 pouvoirs organisateurs ont été recensés par les coordinateurs ATL des communes de l'arrondissement de Namur.

La majeure partie des implantations font partie du réseau communal (92) mais la part des implantations du libre confessionnel (75) est élevée et supérieure à celle des arrondissements de Dinant et de Philippeville.

Ce tableau nous permet de constater que contrairement aux arrondissements de Dinant et de Philippeville, le nombre de pouvoirs organisateurs du réseau communal n'est pas égal au nombre de communes faisant partie du programme CLE sur l'arrondissement de Namur, c'est-à-dire 14. Dans une commune, il n'y a pas de pouvoir organisateur de l'enseignement fondamental au niveau communal.



4.2.3 Dans les communes de l'arrondissement de Philippeville

Réseaux	Pouvoirs organisateurs	Implantations	Responsables de projet
Libre Confessionnel	10	14	11
Communal	6	44	12
Fédération Wallonie-Bruxelles	6	8	7
TOTAL	22	66	30

Au total, 30 responsables de projet d'accueil, 66 implantations et 22 pouvoirs organisateurs ont été recensés par les coordinateurs ATL des communes de l'arrondissement de Philippeville.

Le nombre de pouvoirs organisateurs au niveau communal est égal au nombre de communes interrogées.

La majeure partie des implantations fait partie du réseau communal.

¹⁰Trois structures indépendantes des écoles et ne se préoccupant pas du réseau duquel viennent les enfants ont été mentionnées par un des coordinateurs ATL de l'arrondissement de Namur.

4.2.4 Synthèse des trois arrondissements

Réseaux	Nombre d'implantations			Nombre de responsables de projet			Nombre de pouvoirs organisateurs		
	DI.	NA.	PH.	DI.	NA.	PH.	DI.	NA.	PH.
Libre Confessionnel	20	75	14	15	46	11	16	43	10
	↓ 109			↓ 72			↓ 69		
Libre Non-Confessionnel	/			/			/		
Communal	96	92	44	30	16	12	15	13	6
	↓ 232			↓ 58			↓ 34		
FWB	10	29	8	8	21	7	8	18	6
	↓ 47			↓ 36			↓ 32		
TOTAL	126	196	66	53	83 (+3)	30	39	74	22

Sur le territoire provincial, 166 responsables de projet d'accueil ont été recensés par les coordinateurs ATL tous réseaux confondus. Trois structures d'accueil indépendantes, dans le sens où elles ne sont pas rattachées à un réseau, ont été mentionnées sur l'arrondissement de Namur.

Aucune implantation scolaire sur le territoire de la province de Namur ne fait partie du réseau libre non-confessionnel.

On constate également que, proportionnellement, les responsables de projet d'accueil extrascolaire au niveau communal ont en charge beaucoup plus d'implantations et donc de structures d'accueil à gérer. Au total des trois arrondissements :

- Il y a 58 responsables de projet pour gérer 232 implantations liées aux écoles communales
- Il y a 72 responsables de projet pour gérer 109 implantations dans les écoles libres confessionnelles
- Il y a 36 responsables de projet pour gérer 47 implantations dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le tableau d'encodage des données tel qu'il a été envisagé dans le questionnaire à destination des coordinateurs ATL ne permettait pas d'encoder les structures d'accueil indépendantes des écoles et des réseaux d'enseignement. Les coordinateurs ont pris en compte les responsables de projet qui organisent l'accueil extrascolaire au sein des réseaux scolaires. Un coordinateur sur l'arrondissement de Namur nous a toutefois précisé que trois structures sur sa commune assurent l'accueil de manière indépendante et accueillent des enfants quel que soit le réseau d'enseignement d'où ils proviennent. Il est donc possible que dans certaines

communes, le nombre de responsables de projet d'accueil ait été sous-estimé ou surestimé en fonction qu'on considère ou pas le secteur associatif comme faisant partie de l'accueil extrascolaire. Cette question a fait et fait toujours débat au sein du groupe de travail qui a réalisé l'étude.

Nous avons également observé que dans certaines communes, un seul responsable de projet assumait l'accueil pour l'ensemble des réseaux d'enseignement. Dans ce cas-là, ces responsables de projet ont été comptabilisés une fois pour chaque réseau (exemple : un même responsable de projet pour le communal et le libre confessionnel a été comptabilisé 2 fois, une fois pour le communal et une fois pour le libre confessionnel).

De plus, certaines structures d'accueil, telles les Asbl ou les Intercommunales, exercent sur différentes communes. Etant donné que l'ensemble des coordinateurs ATL ont rempli le questionnaire en fonction des structures présentes sur leur territoire respectif, ces structures sont susceptibles d'avoir été comptabilisées plusieurs fois.

La récolte d'information et l'analyse des données nous montrent la complexité de la situation dans le secteur de l'ATL et la diversité des situations possibles sur le terrain. Cette complexité s'explique entre autre, selon le groupe de travail, par la grande divergence dans les modes d'organisation de l'accueil extrascolaire d'une commune à l'autre ; mais également par le fait que le statut et les missions des responsables de projet d'accueil sont flous et ne sont pas clairement définis dans le décret.



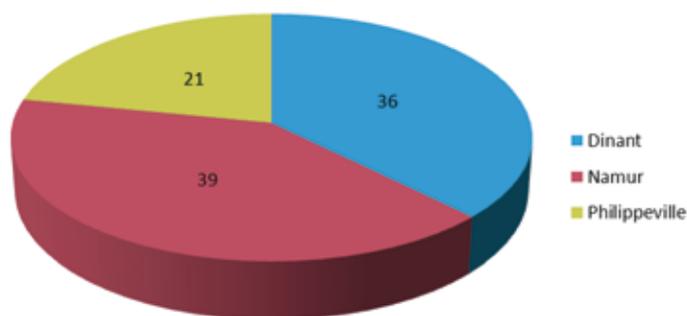
5. LES STRUCTURES D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

5.1 Nombre de questionnaires complétés par les responsables de projet d'accueil extrascolaire

Arrondissements	Nombre de questionnaires reçus (et validés)
Arrondissement de Dinant	36
Arrondissement de Namur	39
Arrondissement de Philippeville	21
Total	N = 96

96 questionnaires valides sont parvenus à la Cellule Observation de la Province de Namur.

Répartition des questionnaires reçus par arrondissement



5.2 Taux de participation par arrondissement

D'après les réponses transmises par les coordinateurs ATL (voir chapitre précédent), nous avons pu estimer le taux de participation des responsables de structures d'accueil par arrondissement et par réseau.

Sur l'arrondissement de Dinant :

> 67,9 % de participation (36 questionnaires reçus sur 53 responsables de projet mentionnés)

Sur l'arrondissement de Namur :

> 45,3 % de participation (39 questionnaires reçus sur 86 responsables de projet mentionnés)

Sur l'arrondissement de Philippeville :

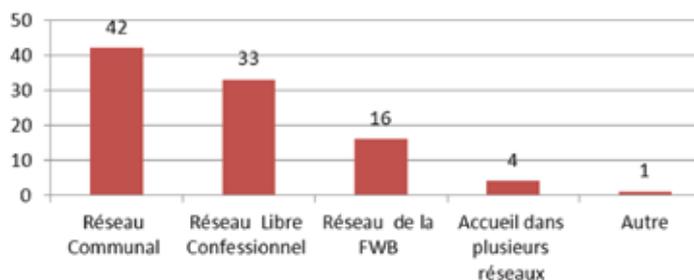
> 70 % de participation (21 questionnaires reçus sur 30 responsables de projet mentionnés)

Au total, nous avons reçu 96 questionnaires valides pour 169 responsables de projet relevés par les coordinateurs ATL sur le territoire provincial, ce qui représente un **taux de participation total de 56,8 %**

Ce taux de participation relativement élevé, probablement lié à l'investissement des coordinateurs ATL dans ce projet, rend les résultats concluants.

5.3 Taux de participation par réseau

Nombre de questionnaires reçus par réseau d'accueil



Pour le réseau d'accueil communal :

> 72,4% de participation (42 questionnaires reçus sur 58 responsables de projet d'accueil mentionnés sur les trois arrondissements)

Pour le réseau libre confessionnel :

> 45,8% de participation (33 questionnaires reçus sur 72 responsables de projet d'accueil mentionnés sur les trois arrondissements)

Pour le réseau de la Fédération Wallonie-Bruxelles

> 44,4% de participation (16 questionnaires reçus sur 36 responsables de projet d'accueil mentionnés sur les trois arrondissements)

Remarques :

1. C'est dans le réseau communal de l'accueil extrascolaire que la participation à l'enquête a été la plus importante.

2. Parmi les questionnaires reçus, 5 structures ne rentrent pas dans cette répartition par réseau :

- 4 structures d'accueil organisent l'accueil dans plusieurs réseaux¹¹
- 1 structure d'accueil est indépendante des réseaux d'enseignement¹²

5.4 Participation au programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

5.4.1 Arrondissement de Dinant

> Sur les 36 responsables de projet qui ont participé à l'enquête :

- 32 font partie du programme CLE
- 2 ne font pas partie du programme CLE
- 2 non réponses

5.4.2 Arrondissement de Namur

> Sur les 39 responsables de projet qui ont participé à l'enquête :

- 24 font partie du programme CLE
- 11 ne font pas partie du programme CLE
- 4 non réponses

5.4.3 Arrondissement de Philippeville

> Sur les 21 responsables de projet qui ont participé à l'enquête :

- 16 font partie du programme CLE
- 1 ne fait pas partie du programme CLE
- 4 non réponses

AU TOTAL : 72 responsables de projet sur 96 qui ont participé à l'enquête nous ont déclaré faire partie du programme CLE (75%)



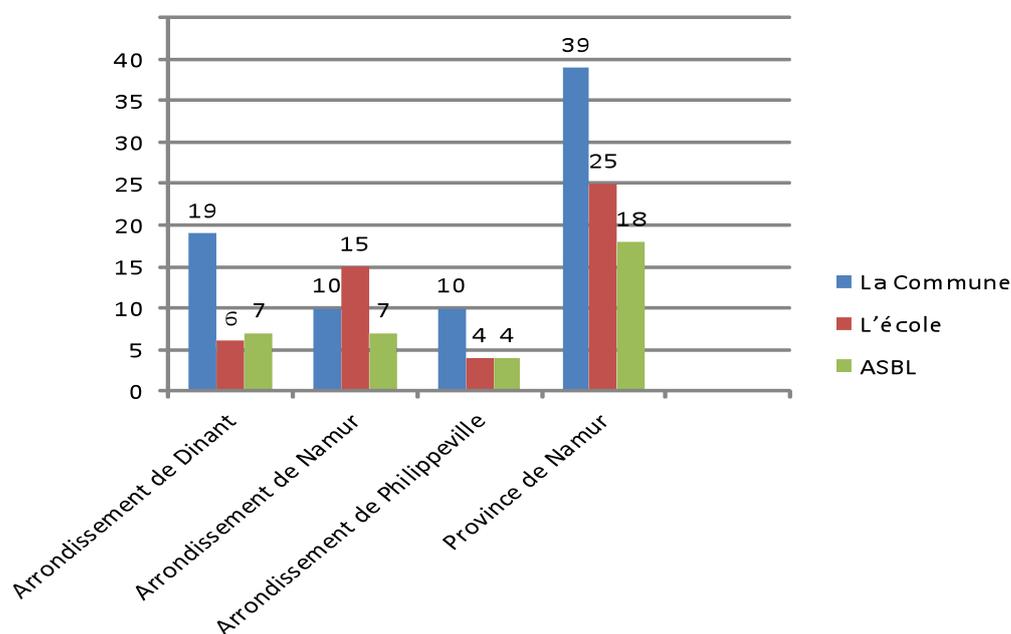
¹¹Pour la première structure d'accueil, la commune organise un ramassage à partir de 16h30 dans les différents réseaux d'enseignement. Cet accueil concerne uniquement l'accueil des enfants après l'école. Pour la seconde structure, l'accueil extrascolaire des enfants est organisé uniquement par la commune dans les trois réseaux d'enseignement pour l'ensemble des temps d'accueil extrascolaire et il y a un seul responsable de projet qui est le coordinateur ATL de la commune. La troisième structure concerne une Intercommunale qui organise l'accueil dans le réseau d'enseignement communal et dans le libre confessionnel. La quatrième structure dépend de la commune et a passé une convention avec l'enseignement libre confessionnel pour y organiser l'accueil en plus de celle mise en place dans le réseau communal d'enseignement.

¹²Structure liée à une institution. L'accueil extrascolaire y est organisé pour les enfants des agents qui y travaillent (peu importe le réseau d'enseignement d'où les enfants proviennent).

5.5 L'employeur / rémunérateur

A l'échelle provinciale, les trois principaux employeurs sont les communes, les écoles où s'effectuent l'accueil et les ASBL.

Répartition des 3 principaux employeurs par arrondissement



Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des réponses reçues :

L'employeur	Arrondissement de Dinant	Arrondissement de Namur	Arrondissement de Philippeville	Province de Namur
La commune	19	10	10	39
L'école	6	15	4	25
ASBL	7	7	4	18
Intercommunale	1	1	-	2
Association de fait	1	4	-	5
Ecole + Asbl	1	1	-	2
Ecole + commune	-	-	2	2
Amicale du personnel	-	-	1	1
Non réponse	1	1	-	2

5.6 Aide à l'emploi

Les aides à l'emploi sont entre autres des subventions versées aux employeurs (sous certaines conditions) pour les contrats CDI et les CDD. Exemples d'aides à l'emploi : APE, PTP, Maribel, Article 60, ...

La question relative aux aides à l'emploi concernait les structures d'accueil de manière générale. Il n'a donc pas été possible de faire un lien entre les aides à l'emploi et le nombre d'accueillant-e-s qui sont concerné-e-s au sein des structures d'accueil.

5.6.1 Sur l'arrondissement de Dinant

Parmi les 36 structures d'accueil qui ont participé à l'enquête :

- 16 structures bénéficient d'aides à l'emploi pour une partie ou l'ensemble de leur personnel d'accueil (44,4%)
- 20 structures ne bénéficient d'aucune aide à l'emploi pour leurs accueillant-e-s (55,6%)

5.6.2 Sur l'arrondissement de Namur

Parmi les 39 structures qui ont participé à l'enquête :

- 11 structures bénéficient d'une aide à l'emploi (28,2%)
- 28 structures ne bénéficient pas d'aide à l'emploi (72,8%)

5.6.3 Sur l'arrondissement de Philippeville

Parmi les 21 structures qui ont participé à l'enquête :

- 12 structures bénéficient d'une aide à l'emploi (57,1%)
- 9 structures ne bénéficient pas d'une aide à l'emploi (42,9%)

TOTAL : 39 structures d'accueil sur les 96 structures interrogées bénéficient d'aides à l'emploi, soit 40,6%.

5.7 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur l'arrondissement de Dinant

5.7.1 Nombre d'accueillant-e-s

174 accueillant-e-s extrascolaires ont été recensé-e-s par les 36 responsables de projet qui ont participé à l'enquête sur l'arrondissement de Dinant.

Moyenne = 4,8 accueillant-e-s par responsable de projet

Médiane¹³ = 4 accueillant-e-s par responsable de projet

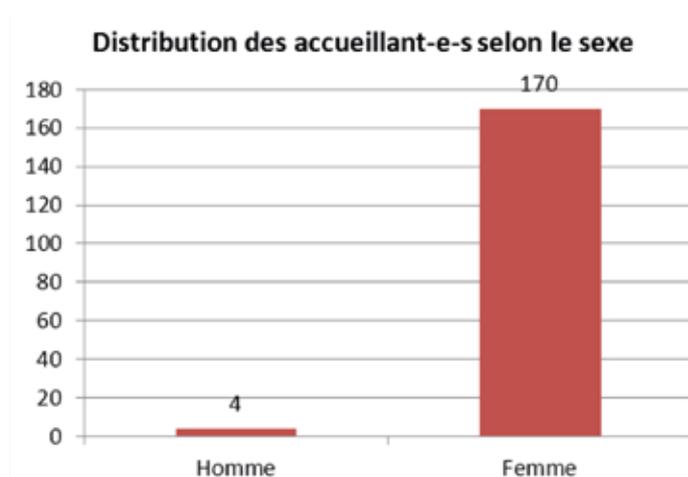
Valeur maximum = 17 accueillant-e-s par responsable de projet

Valeur minimum = 1 accueillant-e par responsable de projet

La différence entre la moyenne et la médiane reste faible, ce qui signifie qu'aucune valeur extrême n'influence fortement le calcul de la moyenne. On observe toutefois que la tâche du responsable de projet peut varier considérablement, passant de la gestion d'une

structure d'accueil avec 1 accueillant-e à la gestion d'une ou plusieurs structures d'accueil avec 17 accueillant-e-s.

5.7.2 Sexe des accueillant-e-s



Hommes = 4 accueillants (2,3 %)

Femmes = 170 accueillantes (97,7 %)

Parmi les 36 structures qui ont participé à l'enquête, la profession d'accueillant-e est largement pratiquée par des femmes.

5.7.3 Ages des accueillant-e-s

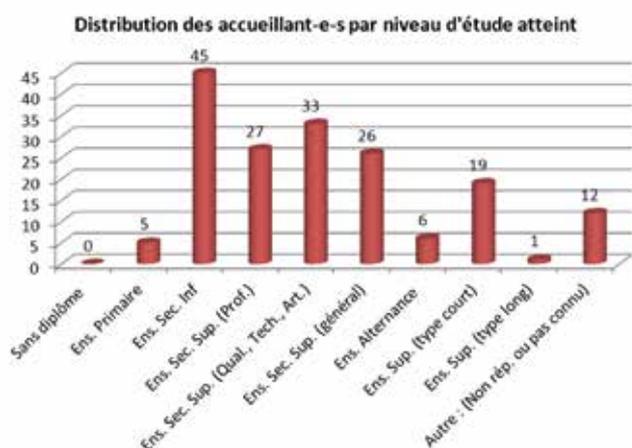


Les tranches d'âge les plus représentées se situent entre 41 ans et 55 ans et représentent près de 53% de l'ensemble des accueillant-e-s de l'arrondissement de Dinant comptabilisé-e-s dans l'enquête.

¹³La médiane d'une distribution est la valeur de la variable qui partage en deux groupes d'effectifs égaux l'ensemble des individus statistiques rangés par ordre de valeurs croissantes ou décroissantes de la variable. (Source : Albarello L. et al., « Statistique descriptive », De Boek, Bruxelles, 2003, 174p.).

5.7.4 Niveau d'enseignement des accueillant-e-s

Près de 88 % des accueillant-e-s n'ont pas été au-delà des études secondaires.



Le niveau d'étude atteint le plus représenté parmi les accueillant-e-s de l'arrondissement de Dinant est l'enseignement secondaire inférieur, suivi de l'enseignement secondaire supérieur de qualification, technique et artistique et l'enseignement secondaire supérieur professionnel.

5 accueillant-e-s n'ont pas été au-delà de l'enseignement primaire.

5.7.5 Formation socio-professionnelle complémentaire



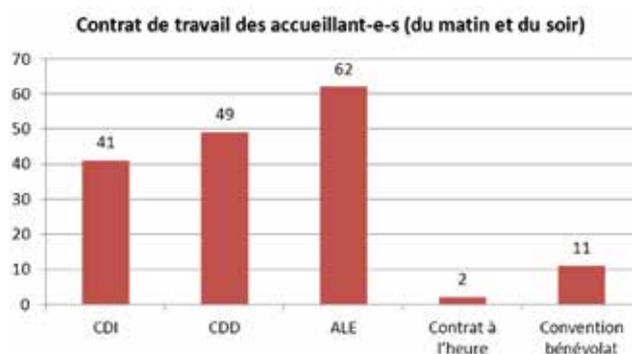
Parmi les 174 accueillant-e-s, 76 ont suivi une formation socio-professionnelle utile à l'exercice de leur fonction, soit 43,7%.

Le décret prévoit que les accueillant-e-s qui n'ont pas de titre requis pour exercer leur fonction doivent suivre une formation de base de 100 heures en maximum 3 ans et que celles qui ont un titre requis doivent suivre une formation continue de 50 heures sur 3 ans. Malgré ces obligations, on constate que moins d'une personne sur deux a suivi une formation au moment où les responsables de projet ont été interrogés.

5.7.6 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du matin et du soir

Parmi les 174 accueillant-e-s répertorié-e-s, 165 assurent un accueil le matin et le soir (94,9%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	41	24,8%
CDD	49	29,7%
ALE	62	37,6%
Contrat à l'heure	2	1,2%
Convention bénévolat	11	6,7%
TOTAL	165 (sur 174)	100 %



Les contrats ALE (62) sont les plus répandus parmi les accueillant-e-s de l'arrondissement de Dinant exerçant durant le matin (avant l'école) et le soir (après l'école). Ils-elles représentent plus d'1/3 des 165 accueillant-e-s. Viennent ensuite les contrats CDD pour 49 accueillant-e-s, les contrats CDI pour 41 accueillant-e-s et les contrats à l'heure pour 2 accueillant-e-s. 11 accueillant-e-s travaillent bénévolement.

Si on considère que seuls les emplois sous contrat CDI sont « stables », 75% des employés de l'accueil extrascolaire de l'arrondissement de Dinant sont en situation d'incertitude par rapport à leur avenir professionnel.



5.7.7 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du temps de midi

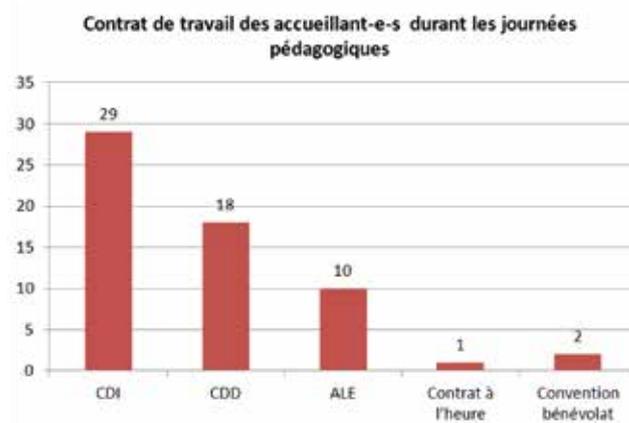
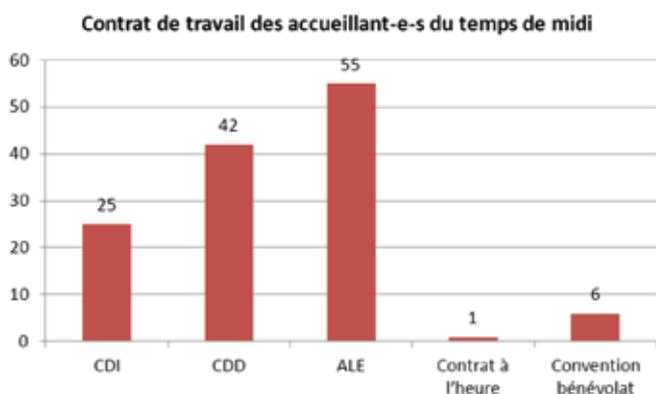
Parmi les 174 accueillant-e-s, 129 assurent l'accueil durant le temps de midi (74,1%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	25	19,4%
CDD	42	32,6%
ALE	55	42,6%
Contrat à l'heure	1	0,8%
Convention bénévolat	6	4,6%
TOTAL	129 (sur 174)	100 %

5.7.8 Type de contrat de travail des accueillant-e-s lors de journées pédagogiques

Parmi les 174 accueillant-e-s, 60 assurent l'accueil durant les journées pédagogiques (34,5%)

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	29	48,3%
CDD	18	30%
ALE	10	16,7%
Contrat à l'heure	1	1,7%
Convention bénévolat	2	3,3%
TOTAL	60 (sur 174)	100 %



Les accueillant-e-s qui assurent la garde des enfants durant le temps de midi sont majoritairement sous contrat ALE (comme pour l'accueil du matin et du soir). Moins d'un-e accueillant-e sur cinq a un contrat CDI. Notons que lors de ce temps d'accueil, les accueillant-e-s sont face à des groupes plus importants.

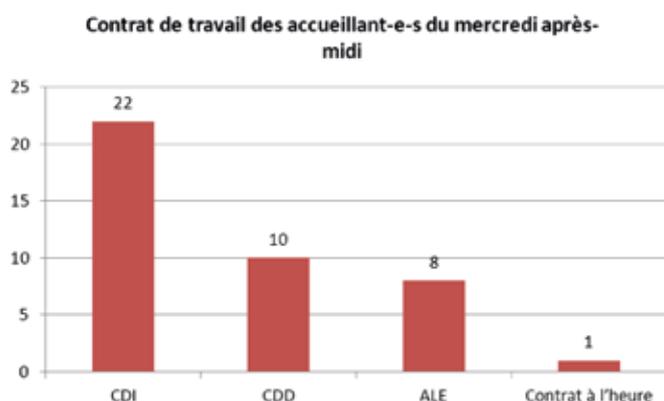
Contrairement aux données recueillies pour l'accueil extrascolaire avant et après l'école et durant le temps de midi, l'accueil des enfants durant les journées pédagogiques est principalement assuré par des accueillant-e-s sous contrat CDI (près d'un ou une accueillant-e sur deux). Le personnel sous contrat ALE ne représente quant à lui que 16,7% des employé-e-s pour cette plage d'accueil.



5.7.9 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du mercredi après-midi

Parmi les 174 accueillant-e-s, 41 assurent l'accueil les mercredis après-midi (23,6%)

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	22	53,7%
CDD	10	24,4%
ALE	8	19,5%
Contrat à l'heure	1	2,4%
TOTAL	41 (sur 174)	100 %



Comme pour l'accueil extrascolaire assuré durant les journées pédagogiques, les accueils organisés les mercredis après-midi le sont principalement par du personnel sous contrat CDI.

5.7.10 Conclusion

Le profil type de l'accueillant-e extrascolaire sur l'arrondissement de Dinant est une femme âgée entre 46 et 50 ans avec un niveau d'étude peu élevé (secondaire inférieur).

Concernant le parallèle entre le statut professionnel des personnes employées pour l'accueil extrascolaire et les différentes périodes d'activité relatives à cette fonction, on observe que les contrats des personnes qui assurent l'accueil lors des journées pédagogiques et lors des mercredis après-midi sont moins précaires que les contrats des personnes qui assurent l'accueil le matin, le midi et le soir.

5.8 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur l'arrondissement de Namur

5.8.1 Nombre d'accueillant-e-s

364 accueillant-e-s extrascolaires ont été recensé-e-s par 39 responsables de projet qui ont pris part à l'enquête sur l'arrondissement de Namur.

Moyenne = 9,3 accueillant-e-s par responsable de projet

Médiane = 6 accueillant-e-s par responsable de projet

Valeur maximum = 37 accueillant-e-s par responsable de projet

Valeur minimum = 1 accueillant-e par responsable de projet

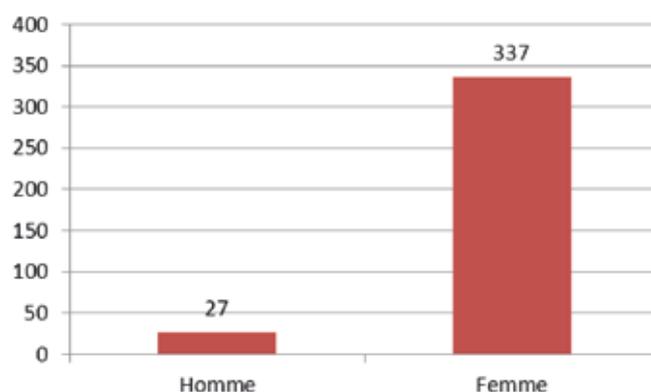
On observe que la tâche du responsable de projet peut varier considérablement, passant de la gestion d'une structure d'accueil avec 1 accueillant-e à la gestion de plusieurs structures d'accueil avec plus de 30 accueillant-e-s.

5.8.2 Sexe des accueillant-e-s

Hommes = 27 accueillants (7,4 %)

Femmes = 337 accueillantes (92,6%)

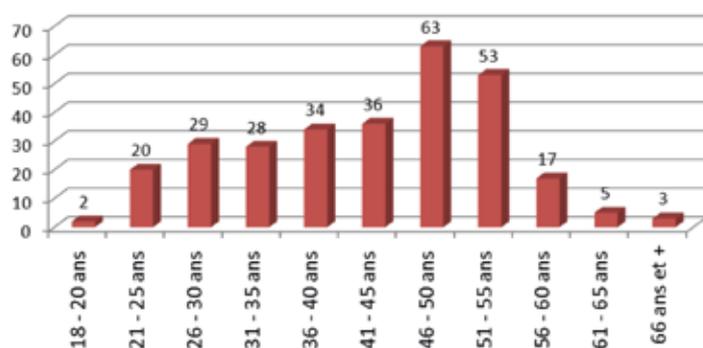
Distribution des accueillant-e-s selon le sexe



La profession d'accueillant-e est largement pratiquée par des femmes sur l'arrondissement de Namur.

5.8.3 Ages des accueillant-e-s

Distribution des accueillant-e-s par tranches d'âge



Les tranches d'âge les plus représentées se situent entre 46 ans et 55 ans.

Un pourcentage relativement important de non réponses est apparu dans l'analyse de cette variable. Plusieurs responsables de projet n'ont en effet pas complété la question concernant la répartition des âges de leur personnel d'accueil. Parmi les 364 accueillant-e-s, nous n'avons pas eu cette information pour 74 d'entre eux-elles.

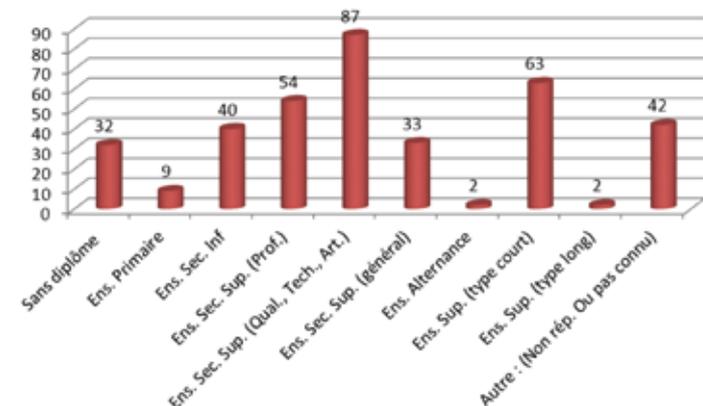
5.8.4 Niveau d'enseignement des accueillant-e-s

Près de 80 % des accueillant-e-s n'ont pas été au-delà des études secondaires.

La majorité des accueillant-e-s ont un diplôme du secondaire supérieur de qualification, technique ou artistique (pour 87 d'entre eux-elles).

32 accueillant-e-s n'ont pas du tout de diplôme et 9 accueillant-e-s n'ont pas été au-delà de l'enseignement primaire.

Distribution des accueillant-e-s par niveau d'étude atteint



On constate que 65 accueillant-e-s ont fait des études supérieures. Il faut toutefois nuancer ce chiffre dans le sens où ce sont parfois les enseignants qui assurent les temps d'accueil extrascolaire bénévolement (ou avec un contrat à l'heure). Un responsable de projet nous a donné cette information dans le questionnaire retourné. Un responsable de projet nous a également précisé que la direction elle-même occupait cette fonction de manière occasionnelle.

Pour une autre partie, on constate que les accueillant-e-s ayant un diplôme du supérieur proviennent d'ASBL (c'est le cas pour 11 d'entre eux-elles).

Un nombre important de non réponses (42) est également apparu lors de l'analyse des questionnaires.

5.8.5 Formation socio-professionnelle complémentaire

Parmi les 364 accueillant-e-s, 170 ont suivi une formation socio-professionnelle utile à l'exercice de leur fonction, soit 46,7 %.

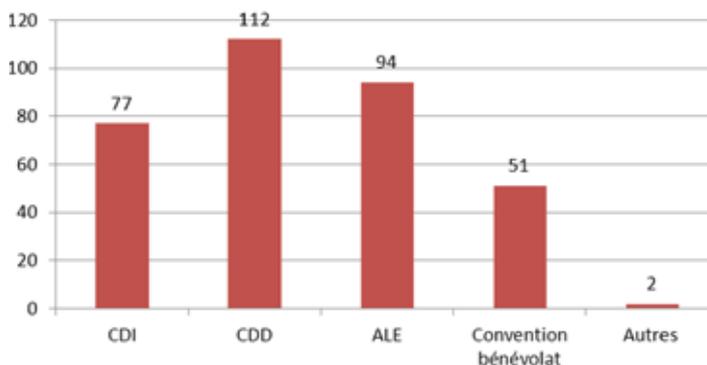
Le décret prévoit que les accueillant-e-s qui n'ont pas de titre requis pour exercer leur fonction doivent suivre une formation de base de 100 heures en maximum 3 ans et que celles qui ont un titre requis doivent suivre une formation continue de 50 heures sur 3 ans. Malgré ces obligations, on constate que moins d'une personne sur deux a suivi une formation au moment où les responsables de projet ont été interrogés.

5.8.6 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du matin et du soir

Parmi les 364 accueillant-e-s, 336 assurent un accueil le matin et le soir (92,3%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	77	22,9%
CDD	112	33,3%
ALE	94	28%
Contrat à l'heure	0	0
Convention bénévolat	51	15,2%
Autres - contrat de remplacement	2	0,6%
TOTAL	336	100 %

Contrat de travail des accueillant-e-s du matin et du soir





Les contrats CDD (112) sont les plus répandus parmi les 336 accueillant-e-s qui assurent l'accueil du matin et du soir. Viennent ensuite les contrats ALE (94) et CDI (77). On relève également un nombre important de bénévoles (51).

Si on considère que seuls les emplois sous contrat CDI sont « stables », 77% des employé-e-s de l'accueil extrascolaire de l'arrondissement de Namur sont en situation d'incertitude par rapport à leur avenir professionnel.

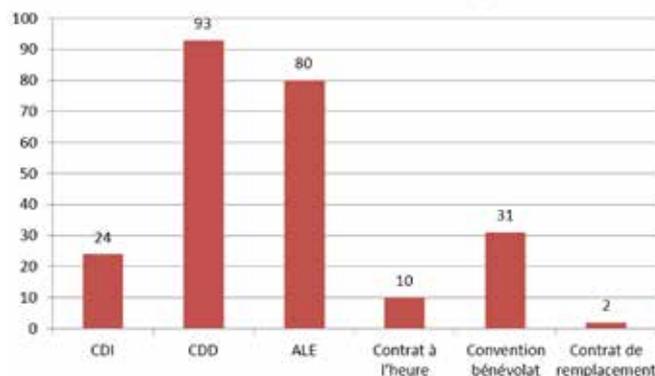
5.8.7 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du temps de midi

Parmi les 364 accueillant-e-s, 240 assurent un accueil durant le temps de midi (65,9%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	24	10%
CDD	93	38,8%
ALE	80	33,3%
Contrat à l'heure	10	4,2%
Convention bénévolat	31	12,9%
Contrat de remplacement	2	0,4
TOTAL	240 (sur 364)	100 %

Les accueillant-e-s qui assurent la garde des enfants durant le temps de midi sont majoritairement sous contrat CDD et ALE (comme pour l'accueil du matin et du soir). Un-e accueillant-e sur 10 a un contrat CDI.

Contrat de travail des accueillant-e-s du temps de midi



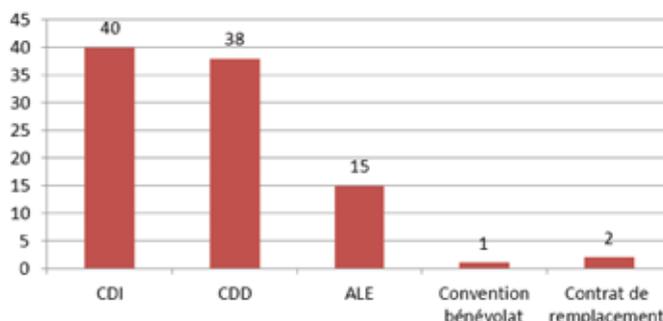
5.8.8 Type de contrat de travail des accueillant-e-s lors de journées pédagogiques

Parmi les 364 accueillant-e-s, 96 assurent un accueil durant les journées pédagogiques (26,4%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	40	41,7%
CDD	38	39,6%
ALE	15	15,6%
Contrat à l'heure	0	0
Convention bénévolat	1	1%
Contrat de remplacement	2	2,1%
TOTAL	96 (sur 364)	100 %

Contrairement à l'accueil extrascolaire du matin, du midi et du soir, l'accueil des enfants durant les journées pédagogiques est principalement assuré par des accueillant-e-s sous contrat CDI, suivi-e-s de près par les accueillant-e-s sous contrat CDD. Le personnel sous contrat ALE ne représente quant à lui que 15,6% des employé-e-s durant ce moment d'accueil.

Contrat de travail des accueillant-e-s durant les journées pédagogiques



5.8.9 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du mercredi après-midi

Parmi les 364 accueillant-e-s, 123 assurent un accueil durant le mercredi après-midi (33,8%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	49	39,8%
CDD	47	38,2%
ALE	17	13,8%
Contrat à l'heure	0	0
Convention bénévole	9	7,3%
Contrat de remplacement	1	0,8%
TOTAL	123 (sur 364)	100 %

5.9 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur l'arrondissement de Philippeville

5.9.1 Nombre d'accueillant-e-s

172 accueillant-e-s extrascolaires ont été recensé-e-s par les 21 responsables de projet qui ont participé à l'enquête sur l'arrondissement de Dinant.

Moyenne = 8,2 accueillant-e-s par responsable de projet

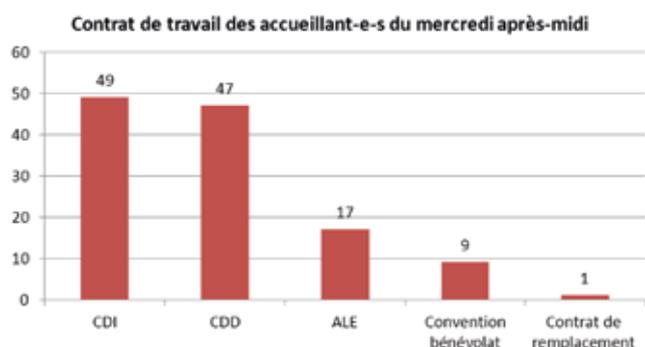
Médiane = 5 accueillant-e-s par responsable de projet

Valeur maximum = 36 accueillant-e-s par responsable de projet

Valeur minimum = 2 accueillant-e-s par responsable de projet

On observe que la tâche du responsable de projet peut varier considérablement passant de la gestion d'une structure d'accueil avec 2 accueillant-e-s à la gestion de plusieurs structures d'accueil avec plus de 30 accueillant-e-s.

5.9.2 Sexe des accueillant-e-s

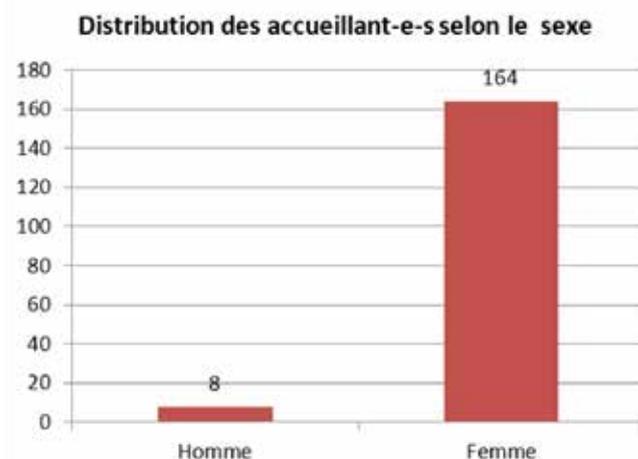


Comme sur l'arrondissement de Dinant, l'accueil du mercredi après-midi est majoritairement assuré par des accueillant-e-s sous contrat CDI. Viennent ensuite les contrats CDD et dans une moindre mesure, le personnel de l'accueil sous contrat ALE.

5.8.10 Conclusions

Le profil type de l'accueillant-e extrascolaire sur l'arrondissement de Namur est une femme âgée entre 46 et 50 ans avec un niveau d'étude peu élevé (secondaire supérieur de qualification, technique ou artistique).

Concernant le parallèle entre le statut professionnel des personnes employées pour l'accueil extrascolaire et les différentes périodes d'activité relatives à cette fonction, on observe (comme sur l'arrondissement de Dinant) que les contrats des personnes qui assurent l'accueil lors des journées pédagogiques et lors des mercredis après-midi sont moins précaires que les contrats des personnes qui assurent l'accueil le matin, le midi et le soir.



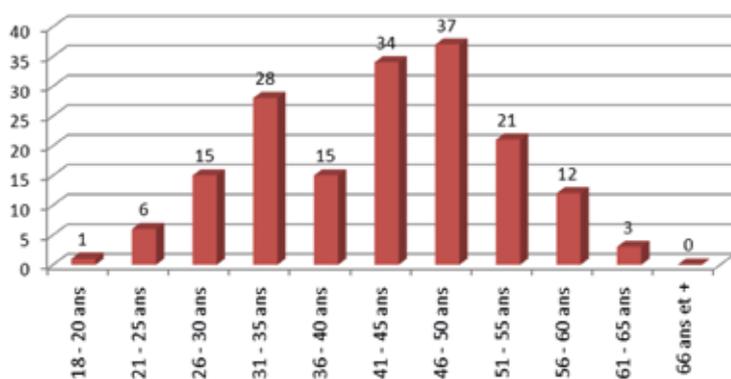
Hommes = 8 accueillants (4,7 %)

Femmes = 164 accueillantes (95,3%)

Parmi les 21 structures qui ont participé à l'enquête, la profession d'accueillant-e est largement pratiquée par des femmes (proportion quasi similaire sur les 3 arrondissements de la province de Namur)

5.9.3 Age des accueillant-e-s

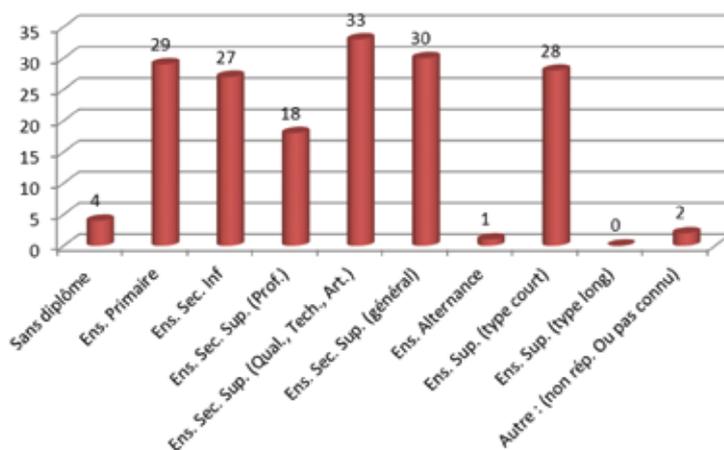
Distribution des accueillant-e-s par tranches d'âge



Les tranches d'âge les plus représentées se situent entre 41 ans et 50 ans.

5.9.4 Niveau d'enseignement des accueillant-e-s

Distribution des accueillant-e-s par niveau d'étude atteint



Plus de 83 % des accueillant-e-s n'ont pas été au-delà des études secondaires.

La majorité des accueillant-e-s ont un diplôme du secondaire supérieur de qualification, technique ou artistique (33) mais la répartition est plus équitable entre l'ensemble des filières du secondaire, le niveau primaire et le niveau supérieur de type court (par rapport aux autres arrondissements).

4 accueillant-e-s n'ont pas du tout de diplôme et 29 accueillantes ont juste un diplôme de l'enseignement primaire.

On constate que 28 accueillant-e-s ont suivi l'enseignement supérieur de type court. Il nous a été précisé que pour 20 d'entre eux/elles, il s'agit de professeurs qui gèrent bénévolement l'A.E.S au sein de l'établissement.

5.9.5 Formation socio-professionnelle complémentaire

Parmi les 172 accueillant-e-s, 87 ont suivi une formation socio-professionnelle utile à l'exercice de leur fonction, soit 50,6 %. Un-e accueillant-e sur deux n'a donc pas suivi de formation dans le cadre de sa fonction.

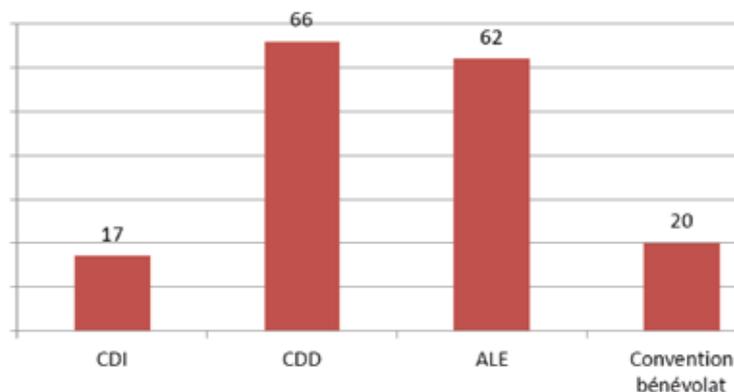
Le décret prévoit que les accueillant-e-s qui n'ont pas de titre requis pour exercer leur fonction doivent suivre une formation de base de 100 heures en maximum 3 ans et que celles qui ont un titre requis doivent suivre une formation continue de 50 heures sur 3 ans. Malgré ces obligations, on constate que seule une personne sur deux a suivi une formation au moment où les responsables de projet ont été interrogés.

5.9.6 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du matin et du soir

Parmi les 172 accueillant-e-s, 165 assurent un accueil le matin et le soir (95,9%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	17	10,3%
CDD	66	40%
ALE	62	37,6%
Contrat à l'heure	0	0
Convention bénévolat	20	12,1%
TOTAL	165	100 %

Contrat de travail des accueillant-e-s du matin et du soir



Les contrats CDD (66) suivi des contrats ALE (62) sont les plus répandus parmi les 165 accueillant-e-s qui exercent le matin et le soir. Viennent ensuite le

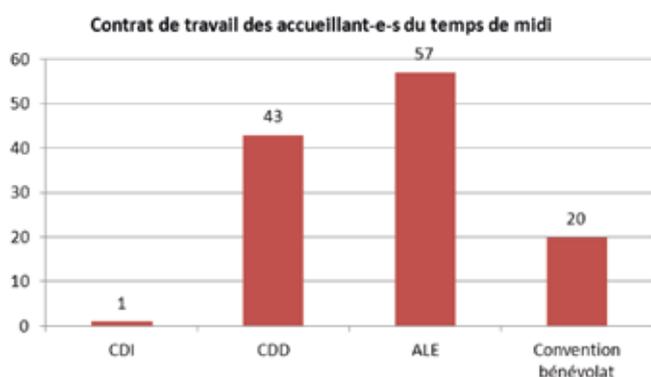
bénévolat (20) et les contrats CDI (17). Les contrats CDI représentent plus ou moins 10% du personnel d'accueil sur l'arrondissement de Philippeville. C'est le pourcentage le plus faible des 3 arrondissements de la province de Namur.

Si on considère que seuls les emplois sous contrat CDI sont « stables », près de 90 % des employés de l'accueil extrascolaire de l'arrondissement de Philippeville sont en situation d'incertitude par rapport à leur avenir professionnel.

5.9.7 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du temps de midi

Parmi les 172 accueillant-e-s, 121 assurent l'accueil durant le temps de midi (70,3%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	1	0,8%
CDD	43	35,5%
ALE	57	47,1%
Contrat à l'heure	0	0
Convention bénévolat	20	16,5%
TOTAL	121 (sur 172)	100%

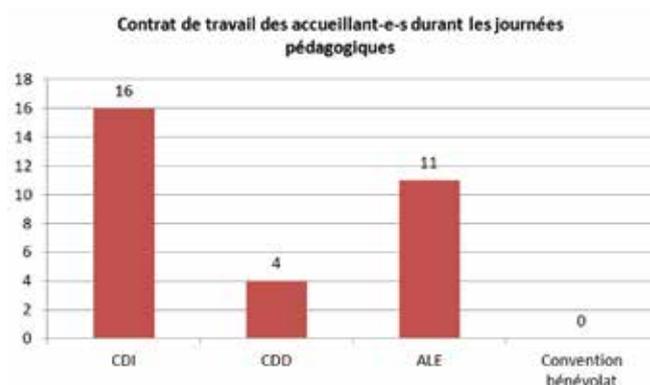


Parmi les accueillant-e-s qui exercent durant le temps de midi, près d'un ou une sur deux a un contrat ALE et plus d'un ou une sur trois a un contrat CDD. 20 bénévoles exercent également durant cette plage horaire. Seulement un ou une accueillant-e possède un contrat CDI pour cette période de l'accueil.

5.9.8 Type de contrat de travail des accueillant-e-s lors de journées pédagogiques

Parmi les 172 accueillant-e-s, 31 assurent l'accueil durant les journées pédagogiques (18%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	16	51,6%
CDD	4	13%
ALE	11	35,5%
Contrat à l'heure	0	0
Convention bénévolat	0	0
TOTAL	31 (sur 172)	100 %



Comme sur l'arrondissement de Dinant et de Namur, l'accueil extrascolaire des enfants durant les journées pédagogiques est principalement assuré par des accueillant-e-s sous contrat CDI (plus d'un ou une accueillant-e sur deux).

5.9.9 Type de contrat de travail des accueillant-e-s du mercredi après-midi

Parmi les 172 accueillant-e-s, 33 assurent l'accueil le mercredi après-midi (19,2%). Les contrats sous lesquels ces accueillant-e-s sont engagé-e-s sont les suivants :

Type de contrat	Nombre d'accueillant-e-s	Pourcentage
CDI	16	48,5%
CDD	13	39,4%
ALE	4	12,1%
TOTAL	33 (sur 172)	100 %



Comme sur les autres arrondissements, cette fonction est majoritairement exercée par des accueillant-e-s sous contrat CDI (16).

5.9.10 Conclusions

Le profil type de l'accueillant-e extrascolaire sur l'arrondissement de Philippeville est une femme âgée entre 46 et 50 ans avec un niveau d'étude peu élevé (secondaire supérieur de qualification, technique ou artistique).

Concernant le parallèle entre le statut professionnel des personnes employées pour l'accueil extrascolaire et les différentes périodes d'activité relatives à cette fonction, on observe (comme dans les autres arrondissements) que les contrats des personnes qui assurent l'accueil lors des journées pédagogiques et lors des mercredis après-midi sont moins précaires que les contrats des personnes qui assurent l'accueil le matin, le midi et le soir.

5.10 Synthèse

5.10.1 Profil des accueillant-e-s extrascolaires sur la province de Namur

Essentiellement des femmes (plus de 95%)

Âgée entre 41 ans à 55 ans (53 %)

Avec un niveau d'étude peu élevé (82,7 % n'ont pas été au-delà des études secondaires)

- 12,1% n'ont pas du tout de diplôme ou uniquement le diplôme de l'enseignement primaire
- 17,1 % n'ont pas été au-delà des secondaires inférieurs
- 53,5 % n'ont pas été au-delà des secondaires supérieurs

Sans formation professionnelle spécifique à la fonction qu'ils/elles occupent pour au moins un ou une sur deux (53% des accueillant-e-s).

5.10.2 Contrat de travail des accueillant-e-s

L'accueil du matin et du soir (666 / 710 accueillant-e-s) :

Type de contrat	Arr. Dinant	Arr. Namur	Arr. Philippeville	Province de Namur
CDI	24,8 %	22,9 %	10,3 %	20,3%
CDD	29,7 %	33,3 %	40 %	34,1%
ALE	37,6 %	28 %	37,6 %	32,7%
Contrat à l'heure	1,2 %	0 %	0 %	0,3%
Bénévolat	6,7 %	15,2 %	12,1%	12,3%
Contrat de remplacement	0 %	0,6%	0%	0,3%

L'accueil lors du temps de midi (490 / 710 accueillant-e-s) :

Type de contrat	Arr. Dinant	Arr. Namur	Arr. Philippeville	Province de Namur
CDI	19,4%	10 %	0,8 %	10,2%
CDD	32,6 %	38,8 %	35,5 %	36,3%
ALE	42,6 %	33,3 %	47,1 %	39,2%
Contrat à l'heure	0,8 %	4,2 %	/	2,2%
Bénévolat	4,6 %	12,6 %	16,5%	11,6%
Contrat de remplacement	/	0,4%	/	0,4%

L'accueil lors de journées pédagogiques
(187 / 710 accueillant-e-s) :

Type de contrat	Arr. Dinant	Arr. Namur	Arr. Philippeville	Province de Namur
CDI	48,3%	41,7 %	51,6%	45,4%
CDD	30%	39,6%	13%	32,1%
ALE	16,7%	15,6%	35,5%	19,3%
Contrat à l'heure	1,7%	/	/	0,5%
Bénévolat	3,3%	1%	/	1,6%
Contrat de remplacement	/	2,1%	/	1,1%

L'accueil lors du mercredi après-midi
(197 / 710 accueillant-e-s) :

Type de contrat	Arr. Dinant	Arr. Namur	Arr. Philippeville	Province de Namur
CDI	53,7 %	39,8 %	48,5 %	44,2%
CDD	24,4%	38,2%	39,4%	35,5%
ALE	19,5%	13,8%	12,1%	14,7%
Contrat à l'heure	2,4%	/	/	0,5%
Bénévolat	/	7,3%	/	4,6%
Contrat de remplacement	/	0,8%	/	0,5%

Conclusion :

Les contrats de travail des accueillant-e-s qui assurent l'accueil lors des journées pédagogiques ou des mercredis après-midi sont moins précaires que les contrats des personnes qui assurent l'accueil le matin, le midi et le soir.



6. CONCLUSIONS

Au cours de ses réflexions, le groupe de travail porteur du présent projet d'étude a mis en évidence la complexité d'aborder cette thématique et d'objectiver la situation de travail tant des structures d'accueil extrascolaire que des accueillant-e-s qui y sont engagé-e-s. L'analyse des données récoltées a confirmé cette complexité, due à la diversité des situations rencontrées sur le terrain.

Les intuitions de départ des coordinateurs ATL mobilisés dans ce projet se sont toutefois avérées exactes :

- En comparant les contrats CDI à l'ensemble des autres contrats à durée déterminée et en partant de la définition de l'INSEE sur l'emploi précaire, on constate qu'au niveau de la province de Namur, plus de 8 accueillant-e-s extrascolaires sur 10 ont un emploi précaire et sont en incertitude par rapport à leur avenir professionnel. De par leur pratique de terrain, les coordinateurs ATL sont convaincus que cette incertitude joue sur le degré de motivation du personnel d'accueil, sur leur réelle envie de s'investir dans cette fonction et sur l'intérêt de suivre une formation (pour l'employé) ou d'inciter son personnel à le faire (pour l'employeur). Cette incertitude, due à des emplois critiques, n'est pas propre au secteur de l'accueil extrascolaire et doit être, bien sûr, incluse dans le contexte global de la société actuelle.
- Les contrats de type ALE, suivis des CDD sont les plus représentés parmi les types de contrats d'embauche possibles pour les temps d'accueil du matin, du midi et du soir. Par contre, l'accueil extrascolaire des enfants durant les journées pédagogiques et les mercredis après-midi est principalement assuré par des accueillant-e-s sous contrat CDI.
- Les résultats de cette étude nous montrent également qu'une grande majorité des accueillant-e-s ont un faible niveau d'étude et que plus de la moitié d'entre eux / elles n'ont pas suivi de formation spécifique afin de mener à bien leur mission d'accueil auprès des enfants en dehors des heures scolaires (et ce malgré l'incitation du décret).

Bien que les structures d'accueil puissent bénéficier d'aide à l'emploi et d'aide pour la formation de leur personnel, force est de constater que les contrats des accueillant-e-s ne sont pas plus stables pour autant sur le long terme.

Ce rapport a également permis de mettre en évidence la nécessité pour certaines structures d'accueil de faire appel au travail bénévole (volontaire) pour tenter de répondre aux besoins grandissants dans ce secteur.

Cette étude a donc tenté d'objectiver la situation de travail des employés dans le secteur de l'accueil extrascolaire en province de Namur. **Au total, 710 accueillant-e-s ont été recensé-e-s par l'étude et leurs profils ont été analysés.** Toutefois, et malgré la rigueur méthodologique, il est nécessaire de préciser que certains biais sont possibles, liés notamment à la complexité du sujet, au fait que les situations sont extrêmement variables d'une école à l'autre, d'une commune à l'autre (ou encore d'un réseau à l'autre), et au fait que cette étude portait sur du « déclaratif » et qu'il y a par conséquent un risque d'erreur dû à une mauvaise compréhension ou interprétation des questions de la part des répondants.

Le groupe de travail des coordinateurs ATL à l'origine de cette étude a surtout souhaité, à travers son investissement dans ce projet, apporter des éléments de réflexion qui permettront d'orienter les actions à mener pour améliorer le statut, la formation et les conditions de travail des accueillant-e-s au niveau provincial. Ceux-ci seront débattus au sein des plateformes d'échange dans les mois à venir.

Loin de pouvoir résumer à lui seul un métier, ainsi que les représentations qui y sont liées, ce rapport se veut, avant tout, une première démarche d'analyse du profil et du statut des accueillant-e-s extrascolaires en province de Namur. Il serait donc intéressant de pouvoir compléter celui-ci par la mise en place d'une enquête qualitative dont l'objectif serait d'étudier plus en profondeur le ressenti qu'ont les accueillant-e-s de leur situation de travail mais également leurs attentes quant à l'organisation de l'accueil extrascolaire des enfants. Il pourrait également être pertinent d'envisager d'élargir cette étude aux autres provinces afin de pouvoir les comparer ou encore de renouveler la démarche dans quelques années afin d'observer d'éventuelles évolutions au sein de cette profession.



7. ANNEXES

Annexe 1 : première partie du questionnaire

FICHE COMMUNALE à remplir par le coordinateur ATL

1) Population en âge de scolarité domiciliée sur le territoire communal au 15/01/2014 (enfants âgés entre 2,5 ans à 12 ans) ?

Nombre:

2) Population scolarisée sur le territoire communal au 15/01/2014 (enfants âgés entre 2,5 ans à 12 ans) ?

Nombre:

3) Précisez les différents réseaux d'enseignement sur la commune:

	Nombre de Pouvoirs Organisateurs:	Nombre d'implantations:	Nombre de responsables de projet:	Nombre d'implantations:
	Précisez		Précisez	
Libre:				
Confessionnel				
Non-confessionnel				
Communal:				
Fédération Wallonie-BXL				

Annexes 2 : deuxième partie du questionnaire

FICHE STRUCTURE D'ACCUEIL à remplir par le responsable de projet d'accueil extrascolaire

1) De quel réseau faites-vous partie (un seul choix de réponse) ou avec quel(s) réseau(x) avez-vous passé une convention (plusieurs choix de réponses possibles) ?

Veillez cocher la case : (x)

Communal	
Libre confessionnel	
Libre non-confessionnel	
Fédération Wallonie-Bruxelles	

2) Faites-vous partie du programme CLE ?

Oui-non

3) Quel est l'employeur (Qui rémunère) ?

Veillez cocher la case : (x)

Commune	
Ecoles	
Asbl	
Intercommunale	
Association de fait	
Autre : précisez	

4) Bénéficiez-vous d'une aide à l'emploi ? (Ex: APE, Maribel, ...)

Oui-non

5) Combien d'accueillant-e-s extrascolaires y-a-t-il dans votre (vos) lieu(x) d'accueil(s) ? (Année "scolaire": 2013-2014 ; Sept-Juin, hors congés scolaires)

Nombre:

6) Quelle est leur répartition par sexe et par tranche d'âge ?

Nombre:

Sexe (H)

Sexe (F)

Age(s):

Nombre

18 - 20 ans	
21-25	
26-30	
31-35	
36-40	
41-45	
46-50	
51-55	
56-60	
61-65	
66 ans et +	

7) Quel est leur niveau d'enseignement le plus élevé (terminé avec succès) ?

Niveau d'étude atteint :

Nombre :

Sans diplôme	
Enseignement primaire	
Enseignement secondaire Inférieur	
Ens. secondaire supérieur - Général	
Ens. secondaire supérieur - Qual. / Tech. / Art.	
Ens. secondaire supérieur - Professionnel	
Enseignement en alternance (CEFA, IFAPME, ...)	
Enseignement supérieur de type court	
Enseignement supérieur de type long	
Autre (précisez)	

Ont-ils / elles suivi une formation socio-professionnelle complémentaire ?

Si oui, veuillez préciser le nombre d'accueillant :

Nombres

8) Quel est le type de contrat de travail de vos accueillant-e-s qui assurent l'accueil du matin et du soir et quelle est la somme des heures prestées par semaine et par type de contrat ? (sur une semaine de 5 jours ; Année "scolaire": 2013-2014 ; Sept-Juin, hors congés scolaires)

Type contrat:	Nombre de personnes :	Nombre Heures prestées/Sem:
CDI		
CDD		
ALE		
Contrat à l'heure		
Convention "bénévolat"		
Etudiant		
Autre (précisez)		

9) Ces mêmes accueillant-e-s exercent-ils / elles lors du temps de midi (Année "scolaire": 2013-2014 ; Sept-Juin, hors congés scolaires) ? Si oui, veuillez compléter le tableau :

Type de contrat:	Nombre:
CDI	
CDD	
ALE	
Contrat à l'heure	
Convention "bénévolat"	
Etudiant	
Autre (précisez)	

10) Ces mêmes accueillant-e-s exercent-ils / elles lors des journées pédagogiques (Année "scolaire" 2013-2014 ; Sept-Juin, hors congés scolaires) ? Si oui, veuillez compléter le tableau :

Type de contrat :	Nombre :
CDI	
CDD	
ALE	
Contrat à l'heure	
Convention "bénévolat"	
Etudiant	
Autre (précisez)	

11) Ces mêmes accueillant(e)s exercent-ils / elles lors des activités du mercredi après-midi (Année "scolaire": 2013-2014 ; Sept-Juin, hors congés scolaires) ? Si oui, veuillez compléter le tableau :

Type de contrat :	Nombre :
CDI	
CDD	
ALE	
Contrat à l'heure	
Convention "bénévolat"	
Etudiant	
Autre (précisez)	

Annexe 3 : courrier adressé aux communes



Namur, le

A l'attention du Collège des Bourgmestre
et Echevins de

OBJET : profil des accueillantes extrascolaires en province de Namur, enquête exploratoire auprès des responsables de projet.

Mesdames, Messieurs,

Lors des rencontres des coordinateurs ATL au sein de la plate-forme de la Province de Namur, la fonction et le statut des accueillantes dans les garderies scolaires a suscité et suscite toujours débats et réflexions. Cette thématique s'avère également récurrente dans les commissions communales de l'accueil (CCA) et à la plate-forme des Présidents de CCA où vous êtes régulièrement présent(e)s ou représenté(e)s.

C'est pourquoi, depuis plus d'un an, un groupe de coordinateurs s'est réuni pour travailler sur cette question. Il a élaboré une enquête anonyme aux fins de dresser un état des lieux des différents statuts des accueillantes, et donc de pouvoir poser un regard objectif de la situation.

Nous vous demandons de bien vouloir soutenir notre démarche de façon à pouvoir disposer de réponses suffisamment nombreuses à notre questionnaire, condition sine qua non à une analyse valide. Les résultats vous seront ultérieurement communiqués.

L'enquête se déroulera du 25 avril au 03 juin 2014 et sera portée par chaque coordinateur(trice) ATL, en collaboration avec la Cellule d'Observation de la Santé, du Social et du Logement de la Province de Namur.

Cette enquête se compose de deux parties distinctes :

- Partie 1 : fiche « communale » destinée à la coordination ATL
- Partie 2 : fiche destinée aux responsables de projet

Vous trouverez ci-joint le protocole d'enquête. Pour plus d'informations, veuillez contacter Isabelle VANESSE, secrétaire de la plate-forme des coordinateurs ATL soit par téléphone au 081/77.55.30 ou par mail atl@province.namur.be

En vous remerciant d'ores et déjà pour votre collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le groupe de travail,

Isabelle VANESSE,
Secrétaire de la plate-forme des Coordinateurs
ATL de la Province de Namur

Annexe 4 : Courrier adressé aux responsables de projet d'accueil



Namur, le

A l'attention des responsables de
projet et des directions d'écoles

OBJET : profil des accueillantes extrascolaires en province de Namur, enquête exploratoire auprès
des responsables de projet

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous informer qu'une enquête exploratoire sur le profil des accueillantes travaillant au sein de l'accueil extrascolaire va se dérouler du 25 avril au 03 juin 2014, au sein de tous les établissements de l'enseignement fondamental en province de Namur.

Comme vous le savez, le décret ATL de 2003 vise la coordination de l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans durant les temps libres ainsi que le soutien de l'accueil extrascolaire. Ce dernier a mis en évidence les besoins importants concernant l'organisation de l'accueil des enfants, plus spécifiquement avant et après l'école.

Lors des échanges au sein de la plate-forme des coordinateurs ATL de la Province de Namur et dans les Commissions Communales de l'Accueil (CCA) où vous êtes régulièrement présents ou représentés, la fonction et le statut des accueillantes dans les garderies scolaires suscitent systématiquement débats et réflexions.

C'est pourquoi il nous a semblé important de réaliser une photographie à l'échelle de la province de Namur, à propos de la situation des accueillantes extrascolaires dans le but de mieux appréhender leur nombre, leurs statuts, leurs contrats de travail et les périodes d'activités (matin et soir, midi, mercredi après-midi et journées pédagogiques). Il nous semble que les personnes les plus pertinentes pour répondre à ce questionnaire sont les responsables de projet (responsables des équipes d'accueillantes). Nous sollicitons votre collaboration pour compléter ce questionnaire de sorte que l'échantillon de réponses soit valide. Ainsi, nous pourrions obtenir des résultats exploitables qui vous seront communiqués ultérieurement.

L'enquête est anonyme et sera portée par les 35 coordinateurs ATL des communes ayant adhéré au décret ATL en collaboration avec la Cellule d'Observation de la Santé, du Social et du Logement de la Province de Namur.

Le questionnaire a été prévu pour être complété rapidement afin de ne pas trop empiéter sur un temps de travail précieux.

Durant la semaine du 25 avril 2014, le coordinateur ATL de votre commune vous contactera pour vous soumettre le questionnaire et le protocole accompagnant cette démarche. Il restera bien sûr à votre disposition pour toutes questions complémentaires relatives à ce sujet. Le questionnaire doit impérativement être renvoyé par mail à la cellule d'Observation de la Santé, du Social et du Logement de la Province de Namur pour le **03 juin 2014** au plus tard :

cellule.observation@province.namur.be

Si vous souhaitez plus de renseignements concernant cette enquête, vous pouvez contacter le coordinateur ATL de votre commune ou Isabelle Vanesse, secrétaire de la plate-forme des coordinateurs ATL au 081 77 55 30 ou atl@province.namur.be

Par avance, nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à la présente et la suite favorable que vous réserverez à ce projet.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le groupe de travail,

Isabelle Vanesse

Secrétaire de la plate-forme des

Coordinateurs ATL de la Province de Namur

NOTES

A large teal rounded rectangle occupies the central portion of the page. It is filled with horizontal dotted lines, providing a space for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across the width of the rectangle.

A large rectangular area with a light teal background and rounded corners. It contains 25 horizontal dotted lines spaced evenly down the page, providing a guide for handwriting practice.



Cellule Observation de la Santé, du Social et du Logement

Rue Martine Bourtonbourt , 2
5000 Namur
Tél. : +32(0)81775191
cellule.observation@province.namur.be

www.province.namur.be